



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8628<sup>e</sup>** séance

Lundi 30 septembre 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Vershinin ..... (Fédération de Russie)

*Membres :*

Afrique du Sud .....	M. Matjila
Allemagne .....	M. Heusgen
Belgique .....	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine .....	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire .....	M. Ipo
États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Craft
France .....	M. de Rivière
Guinée équatoriale .....	M. Esono Mbengono
Indonésie .....	M. Syihab
Koweït .....	M. Alotaibi
Pérou .....	M. Ugarelli
Pologne .....	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine .....	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Roscoe

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

19-29627 (F)



Document adapté

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de la Jordanie, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Gholamhossein Dehghani, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, et à S. E. M. Sedat Önal, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

**M. Pedersen** (*parle en anglais*) : Dans un mois, le 30 octobre, j'ai l'intention de réunir 150 Syriens et Syriennes pour le lancement d'une Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Je pense que cet événement devrait être un signe d'espoir pour le peuple syrien qui souffre depuis si longtemps. Sa mise en place intervient après que le Gouvernement syrien et la Commission syrienne de négociation ont convenu d'un accord global sur les membres de la Commission et sur le mandat et les principales règles de fonctionnement devant guider ses travaux.

Nous devrions marquer une pause pour prendre la mesure de l'importance de cet accord. Il s'agit en effet du premier accord politique concret conclu entre le Gouvernement et l'opposition pour commencer à mettre en œuvre un aspect essentiel de la résolution 2254 (2015) et établir un calendrier et un processus pour une nouvelle constitution. Cela suppose une acceptation claire de l'autre en tant qu'interlocuteur et engage les personnes nommées à se retrouver autour d'une table pour dialoguer et négocier en face à face, tout en faisant une place à la société civile. Il s'agit également d'une promesse

commune faite au peuple syrien d'essayer de convenir, sous les auspices de l'ONU, de nouveaux arrangements constitutionnels pour la Syrie – un nouveau contrat social pour aider à réparer un pays brisé. Cela peut ouvrir la porte à un processus politique plus large qui répond aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Saisir cette occasion ne sera pas une tâche facile. La Syrie reste plongée dans une crise très grave, avec la poursuite de la violence et du terrorisme, cinq armées internationales opérant sur son territoire, des souffrances et des abus épouvantables, une société profondément divisée et un sentiment de désespoir parmi sa population à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. La confiance est presque inexistante. La Commission constitutionnelle jouera un rôle véritablement important si elle devient une étape sur la voie difficile qui doit permettre de sortir de ce conflit et de mener à une nouvelle Syrie, et si son lancement et son travail s'accompagnent d'autres mesures pour instaurer la confiance entre Syriens et entre la Syrie et la communauté internationale.

Le Secrétaire général a officiellement annoncé l'accord le 23 septembre. Je voudrais me joindre à lui pour saluer les progrès réalisés par le Gouvernement et l'opposition. Je remercie tout particulièrement le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères syrien, S. E. M. Al-Moualem, et le Président de la Commission syrienne de négociation, M. Al-Hariri, de leur volonté de prendre langue avec moi dans le cadre d'un dialogue soutenu afin de déboucher sur cet accord.

À l'instar du Secrétaire général, je suis reconnaissant au large éventail de Syriennes et de Syriens, dont le Comité consultatif des femmes syriennes, les participants au Bureau d'aide à la société civile et les Syriens de toutes les régions du pays, qui ont proposé leurs conseils et leurs idées. Je me joins au Secrétaire général pour remercier tout particulièrement les Gouvernements russe, turc et iranien de l'appui qu'ils ont apporté à la conclusion de l'accord. Je m'associe également au Secrétaire général pour remercier de leur appui les membres du Conseil, y compris les cinq membres permanents, ainsi que ceux du groupe restreint.

Le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, le mandat et les principales règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle. Ils sont reproduits dans le document publié sous la cote S/2019/775, dont tous les membres sont maintenant saisis. L'accord est encadré par des principes clefs qui doivent sous-tendre tout processus et tout règlement. Il s'agit notamment du respect de

la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité, de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et de la nature du processus qui doit être dirigé et contrôlé par les Syriens. Ces principes comprennent également l'objectif d'élections menées sous la supervision de l'ONU, comme prévu dans la résolution 2254 (2015), sur la base d'une nouvelle constitution. Ils reconnaissent également la nécessité d'un processus politique plus large pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015).

La Commission constitutionnelle a un mandat clair. Elle élabore et rédige, dans le cadre du processus de Genève mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, une réforme constitutionnelle qui sera soumise à l'approbation du peuple, en vue de contribuer au règlement politique en Syrie et à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Cette réforme incorpore notamment dans la constitution et les pratiques constitutionnelles du pays la lettre et l'esprit des 12 Principes de base pour la coexistence entre Syriens formulés à l'occasion du processus de Genève et affirmés à Sotchi. La Commission est libre de revoir et de modifier la Constitution de 2012, y compris à la lumière d'autres expériences constitutionnelles syriennes, ou de rédiger une nouvelle constitution.

La réforme constitutionnelle adoptée par la Commission constitutionnelle doit être approuvée par le peuple et transposée en droit interne syrien par un moyen dont il reste à convenir. Il y a une structure claire, équilibrée et, je crois, réalisable. Deux Coprésidents, l'un nommé par le Gouvernement et l'autre par l'opposition, agissant en toute égalité, procéderont par consensus et exerceront les prérogatives nécessaires au bon fonctionnement de la Commission. Un organe restreint composé de 45 personnes, dont 15 désignées par le Gouvernement, 15 par l'opposition et 15 issues de la société civile, sera chargé d'élaborer et de rédiger des propositions. Un organe élargi composé de 150 personnes, dont 50 désignées par le Gouvernement, 50 par l'opposition et 50 issues de la société civile, aura pour tâche d'examiner et d'adopter ces propositions.

L'accord encourage le consensus au sein de la Commission dans la mesure du possible, mais fixe également un seuil de 75 % de voix pour qu'une décision soit adoptée. Toutes les composantes principales doivent être d'accord pour que des propositions soient adoptées. Aucun bloc ne peut dicter sa volonté, et des mesures ont été prévues pour encourager les membres à trouver un terrain d'entente et à surmonter les clivages. Les parties

ont convenu et ont pris l'engagement de travailler avec diligence et sans interruption pour produire des résultats et progresser dans leurs travaux, sans ingérence étrangère et sans qu'on leur impose un calendrier, et également sans conditions préalables et sans qu'il faille s'être accordé sur telle ou telle question pour en examiner telle ou telle autre.

Les parties se sont félicitées du rôle de facilitation de l'ONU et l'ont intégré dans l'accord, notamment pour ce qui est d'exercer ses bons offices et de rendre compte au Conseil des progrès accomplis. Les deux parties m'ont indiqué qu'elles avaient confiance dans l'ONU et qu'elles voulaient établir une collaboration soutenue et constructive avec nous. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre à leurs attentes.

Les noms des 150 membres seront publiés par l'ONU une fois que tous les candidats auront confirmé officiellement leur participation. Je voudrais toutefois dire quelques mots à leur sujet. Outre les personnes désignées par le Gouvernement et l'opposition, l'autre tiers est composé de 50 membres de la société civile. Ils viennent d'horizons religieux, ethniques et géographiques différents, représentent tout un éventail de tendances politiques et comptent parmi eux des experts respectés. Certains vivent en Syrie, d'autres à l'étranger. Faciliter un accord sur cette liste a été la partie la plus difficile de ce processus. Pour nous, la plus haute priorité a été de veiller à ce que la Commission soit suffisamment crédible, équilibrée et inclusive de façon à garantir la participation de tous. Bien entendu, le résultat est un compromis négocié et comme pour tous les compromis, personne n'est entièrement satisfait.

Nous sommes fiers du fait que près de la moitié des personnes issues de la société civile soient des femmes et qu'environ 30 % des 150 membres de la Commission soient des femmes. Tout processus de paix viable et durable implique la présence de femmes de toutes les tendances politiques à la table des négociations, puisqu'elles représentent plus de la moitié de la population et que tout au long du conflit, elles ont assumé un rôle de plus en plus important au sein de leurs communautés.

Nous avons déployé des efforts considérables pour obtenir des garanties – et je cite ici un extrait de l'accord –

« que les membres de la Commission constitutionnelle et leur famille ou les organisations et entités politiques ou organisations et entités de

la société civile dont ils font partie ne font pas l'objet, en raison de leur travail à la Commission, de menaces ou d'actes de harcèlement ou d'autres actes visant des personnes ou des biens, ainsi que de faire face à tout incident qui se produirait ou de répondre à toute préoccupation qui se manifesterait » (*S/2019/775, annexe, par. 19*).

Ces garanties ont été données solennellement et doivent être respectées.

Des centaines, voire des milliers, d'experts et de militants syriens de tout bord, hommes et femmes, ont fait un travail remarquable tout au long de ces années de conflit, en élaborant des idées et des propositions qui serviront de base à une paix durable. Ce faisant, ils ont contribué à créer un espace public pour des débats démocratiques et civiques. Nous avons activement appuyé et facilité ce processus. Tous n'ont pas pu siéger à la Commission, mais je suis convaincu qu'ils continueront à faire entendre leur voix, tout comme je suis convaincu que les membres de la Commission sont conscients de leurs responsabilités envers tous les Syriens et de l'obligation qui est la leur d'écouter et de prendre en compte les idées des autres. Je continuerai à mener de vastes et étroites consultations avec la société civile syrienne, notamment par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile, et avec le Comité consultatif des femmes syriennes, ainsi que toutes les composantes de la société syrienne, y compris dans le nord-est du pays.

Je tiens surtout à souligner ce qui suit : la future Constitution syrienne appartient au peuple syrien et à lui seul. Cet effort vise à répondre aux aspirations du peuple syrien. L'ONU mettra tout en œuvre pour veiller à ce que ce processus continue d'être dirigé et contrôlé par les Syriens. Ce sont les Syriens, et non des étrangers, qui rédigeront la Constitution, et elle doit être approuvée par le peuple syrien. Nous serons là pour faciliter ce processus en veillant à ce qu'il soit crédible, équilibré et inclusif et en apportant notre concours au besoin.

Je voudrais assurer le Conseil de sécurité et tout le peuple syrien que je suis pleinement conscient que la Commission constitutionnelle ne peut évidemment pas régler le conflit à elle seule. Nous devons regarder la réalité en face et aborder le conflit et la crise de manière plus globale, bien entendu, conformément à la résolution 2254 (2015).

La crise humanitaire se poursuit, notamment à Edleb et dans de nombreuses autres régions de la Syrie. La situation à Edleb est plus calme aujourd'hui qu'elle

ne l'était le mois dernier, mais la violence se poursuit, et le risque de voir Edleb ou d'autres régions de la Syrie plongées dans un conflit généralisé persiste. Dans l'entre-temps, des groupes terroristes inscrits sur la liste du Conseil de sécurité continuent de se métastaser, touchant toutes les communautés syriennes. Il faut impérativement trouver une solution qui ne mette pas en danger les civils – une solution permettant de faire face à Hay'at Tahrir el-Cham et à d'autres groupes extrémistes présents à Edleb, ainsi qu'à la résurgence de l'État islamique d'Iraq et du Levant ailleurs. Les affrontements violents entre des acteurs internationaux restent fréquents, en Syrie et au-delà de ses frontières internationales. Le spectre d'un conflit régional de plus grande portée plane toujours sur le pays. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du pays ne sont pas respectées.

Des mesures de désescalade en vue d'un cessez-le-feu national sont absolument essentielles parce que la violence et les tueries doivent cesser, parce qu'il n'y a pas de solution militaire et parce que c'est ce qu'exige la résolution 2254 (2015). Un cessez-le-feu – ainsi qu'un consensus international sur la façon de combattre le terrorisme tout en protégeant les civils et en garantissant le respect du droit international – est fondamental en soi et contribuerait à faire avancer le processus politique.

Il y a encore des dizaines de milliers de personnes détenues, enlevées ou portées disparues, et leurs familles font face à des souffrances indicibles et de difficultés quotidiennes. J'appelle à des mesures concernant les détenus, les personnes enlevées et les personnes portées disparues, notamment la libération des femmes et des enfants. Une telle action constituerait une étape vitale. C'est le moment. C'est le moment d'agir pour ce qui est de cette question.

Des millions de personnes sont toujours déplacées, à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, dont beaucoup vivent dans le désespoir et la peur. Des mesures efficaces s'imposent pour créer un environnement propice au retour des réfugiés et des déplacés en toute sécurité, volontairement et dans la dignité. Des millions de personnes continuent de vivre dans la pauvreté, et sont confrontées à une pénurie généralisée de produits de base et à une économie en ruine. L'anarchie et la fragmentation sévissent, affaiblissant le tissu social et les perspectives d'édifier un état de droit et une culture du respect des droits de l'homme. Nous devons également nous occuper de ces questions.

C'est pourquoi, à l'approche de la première réunion de la Commission, j'exhorte toutes les parties prenantes – les parties syriennes et leurs soutiens – à adopter une perspective plus globale, plus inclusive et dans l'objectif ultime d'instaurer la paix dans le pays. Je leur demande de profiter de l'élan imprimé par la Commission et de prendre des mesures concrètes pour instaurer la confiance.

Les mots comptent aussi. J'espère que les parties syriennes et la communauté internationale sauront trouver les mots justes pour exprimer clairement leurs bonnes intentions – vis-à-vis les unes des autres et envers le peuple syrien – d'ouvrir un nouveau chapitre et de créer de nouvelles et meilleures réalités sur le terrain.

En définitive, j'espère que nous pourrions commencer à instaurer progressivement une dynamique positive tant du côté des parties syriennes que du côté des parties internationales. Nous devons créer l'environnement sûr, calme et neutre à même de donner aux Syriens le sentiment que le processus politique sera capable de remettre leur pays sur ses pieds et de répondre à leurs aspirations.

Cela exige un dialogue et une coopération véritables au sein de la communauté internationale en soutien au processus de Genève. Toute mesure concrète doit être réciproque et instaurer la confiance entre les Syriens et entre la Syrie et la communauté internationale. Je sais que ce ne sera pas facile, mais j'ai le sentiment que mes principaux partenaires comprennent sincèrement que c'est indispensable. Je continuerai à travailler dans ce sens.

Au bout du compte, le peuple syrien doit pouvoir participer à des élections libres et régulières sous la supervision de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), auxquelles tous les Syriens, y compris ceux de la diaspora, pourront prendre part. Organiser des élections qui répondent aux normes internationales les plus élevées demande beaucoup de temps de préparation, et c'est pourquoi j'ai déjà commencé à réfléchir à la manière dont l'ONU pourrait planifier cette tâche, bien sûr en concertation avec les parties syriennes.

Qu'il me soit permis de conclure en adressant une demande simple au Conseil. J'ai beaucoup apprécié l'excellent dialogue que j'ai eu avec les membres du Conseil, et j'aurai besoin de leur appui dans le difficile travail qui m'attend. J'en appelle au Conseil pour qu'il s'associe aux efforts renouvelés de l'ONU et des parties pour faire avancer le processus politique de Genève. Je

pense que ce moment est l'occasion pour le Conseil d'appuyer publiquement le processus qu'il a mandaté dans la résolution 2254 (2015). Le chemin sera long et difficile, mais si le Conseil parvient à s'unir, et à rester uni, derrière le processus dirigé et contrôlé par les Syriens que l'ONU s'efforcera de faciliter, je pense que nous pouvons commencer à véritablement changer les choses pour le peuple syrien, pour la région et pour la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Craft** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'annonce par le Secrétaire général que la Commission syrienne de négociation et le régime syrien sont parvenus à un accord sur la Commission qui doit rédiger une constitution crédible, équilibrée et inclusive. Cette constitution doit refléter les aspirations de tous les Syriens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Une paix durable n'est pas chose facile ou rapide à réaliser. Elle exige de l'engagement, une action véritable et un effort constant sur une longue période de temps. Dans cet esprit, je voudrais donc dire à l'Envoyé spécial Pedersen que les États-Unis tiennent à le remercier pour son engagement personnel et les efforts qu'il a déployés au cours des 21 derniers mois afin d'aider à former la Commission constitutionnelle.

Je veux également remercier nos partenaires du groupe restreint – l'Égypte, la France, l'Allemagne, la Jordanie, l'Arabie saoudite et le Royaume-Uni, ainsi que la Turquie et la Russie – de nous avoir aidés à franchir cette étape encourageante. Nous remercions tout particulièrement l'équipe dirigeante et les membres de la Commission syrienne de négociation pour leur coopération, alors même que leurs partisans étaient victimes d'attaques violentes.

Jeudi dernier, le groupe restreint sur la Syrie a réaffirmé son large appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial pour mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution 2254 (2015). Nous invitons l'ONU à convoquer la Commission, et réaffirmons notre conviction qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit – je le répète, il n'y a pas de solution militaire au conflit.

La formation de la Commission est un premier pas historique et tangible dans le processus politique visant à régler la crise syrienne. Mais si nous sommes honnêtes, il nous faut reconnaître qu'une tâche difficile

attend les parties au conflit et les dirigeants de la société civile qui seront chargés de rédiger la nouvelle constitution syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015). Il est indispensable que le Conseil appuie vigoureusement leurs efforts, ainsi que ceux de l'Envoyé spécial, en vue de la convocation de la première réunion de la Commission le 30 octobre. Lorsqu'ils se réuniront, les membres de la Commission devront pouvoir travailler en toute sécurité, à l'abri de toute intimidation susceptible de modifier le résultat de leur travail.

En outre, il est primordial que toutes les parties, notamment l'opposition, le régime et les dirigeants de la société civile, s'engagent de bonne foi dans les jours qui viennent afin de garantir que les aspirations légitimes de tous les Syriens soient représentées. S'il est une partie qui n'agit pas toujours de bonne foi, c'est bien l'Iran. Il est donc pour le moins paradoxal que l'État qui est en grande partie responsable du carnage en Syrie et de la plupart des conflits au Moyen-Orient soit présent aujourd'hui au Conseil, *a priori* pour nous faire la leçon sur la manière de parvenir à la paix en Syrie. Si l'Iran veut vraiment contribuer au processus politique prévu par la résolution 2254 (2015), alors il doit quitter la Syrie et en retirer sans délai ses milices et leurs affiliés.

Je tiens également à être très claire sur le point suivant. Le régime d'Assad et ses alliés ne doivent pas utiliser le lancement de la Commission constitutionnelle comme prétexte pour bloquer le processus politique et rechercher une solution militaire au conflit. La violence à Edleb doit cesser immédiatement et sans condition. C'est ainsi qu'on protégera la vie des civils innocents et qu'on améliorera les perspectives d'une solution politique sur place.

Au début de mes remarques, j'ai dit que la paix durable exige de l'engagement et une action véritable. Mais elle exige aussi que nous disions la vérité sur ce qui s'est passé et ce qui se passe encore en Syrie. Or, je suis au regret de dire que le régime ne semble pas à l'aise avec cet aspect de la paix.

Les bombardements continuent de terroriser des innocents, hommes, femmes et enfants, à Edleb. La campagne du régime a déplacé plus de la moitié de la population syrienne et des milliers de mères et de pères syriens ont dû enterrer leurs enfants - un sort qu'aucun parent ne devrait avoir à subir. L'accord sur la formation de la Commission constitutionnelle est de toute évidence un pas encourageant, mais il y a trop de quartiers réduits à l'état de ruines et trop de vies détruites pour que quiconque ici aujourd'hui puisse faire comme

si les horreurs qui ont été infligées au peuple syrien pouvaient désormais être oubliées.

Le Conseil ne peut pas croire à la version des événements, privilégiée par certains, selon laquelle notre travail est presque terminé. Les États-Unis, pour leur part, continueront de dire la vérité sur les atrocités commises par ce régime, ainsi que sur ce qui doit être fait pour réparer les torts commis contre le peuple syrien.

Je voudrais clore ma déclaration d'aujourd'hui en racontant une brève histoire. La semaine dernière, j'ai eu le privilège de rencontrer Amina Khouliani, cofondatrice de Families for Freedom et femme d'un très grand courage. J'ai été profondément troublée par ce qu'elle m'a dit, à savoir que près de 128 000 Syriens, je dis bien 128 000, sont détenus arbitrairement. Cette pratique est inacceptable. Le régime d'Assad doit libérer les personnes détenues et permettre aux observateurs internationaux d'accéder aux centres de détention.

Toutefois, si le récit d'Amina m'a consternée, la force de son esprit m'a motivée plus encore. Elle plaide scrupuleusement, avec enthousiasme et sans relâche pour la dignité de tous les Syriens. J'espère que le Conseil adoptera le même esprit tandis que nous nous efforçons de faire fond sur ce premier pas vers la paix en Syrie.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons de votre présence et de vous voir présider la séance, Monsieur le Président.

Tout d'abord, nous remercions l'Envoyé spécial, M. Geir Pedersen, de son précieux exposé sur le processus politique syrien. Je saisis également cette occasion pour lui réaffirmer le plein appui de l'État du Koweït à ses efforts pour relancer le processus politique en Syrie. Nous appelons toutes les parties à appuyer l'Envoyé spécial et à travailler avec lui afin de lui permettre de s'acquitter pleinement du mandat qui lui a été confié.

Nous nous félicitons de l'annonce par le Secrétaire général de l'accord conclu entre le Gouvernement syrien et la Commission syrienne de négociation sur la formation de la Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, qui doit commencer ses travaux à Genève le 30 octobre (voir S/2019/775).

Nous saluons les efforts déployés par les garants de l'accord d'Astana, qui ont contribué à franchir cette étape décisive dans le processus politique syrien, et exprimons notre soutien au groupe restreint. Nous

saluons également les efforts inlassables déployés par l'Envoyé spécial, M. Pedersen, pour parvenir à cet accord. Nous relayons son appel au Conseil de sécurité pour qu'il fasse ouvertement montre de son unité et de son appui aux efforts de l'Envoyé spécial et aux importantes mesures prises pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil. Nous espérons que cette étape marquera le début d'un processus politique syrien attendu de longue date et qu'elle contribuera à ce que le peuple syrien frère puisse réaliser ses aspirations légitimes, dans le cadre d'un règlement politique qui soit convenu par toutes les pans de la population et qui préserve l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Nous soulignons que ce processus politique doit s'accompagner de mesures de confiance dont la plus importante, comme l'a noté M. Pedersen dans son exposé tout à l'heure, est peut-être de faire en sorte que des progrès réels et tangibles soient réalisés au regard des détenus et des personnes portées disparues, et que les organisations internationales spécialisées aient accès aux centres de détention et aux prisons.

Nous sommes préoccupés par la situation dans la province d'Edleb, qui connaît une escalade militaire depuis avril, ainsi que par le fait que l'évolution de la situation à Edleb risque de se répercuter sur le processus politique. Les opérations militaires dans le nord-ouest de la Syrie ont entraîné le déplacement de plus d'un demi-million de personnes et la mort de plus d'un millier de civils, sans parler des destructions considérables infligées aux établissements d'éducation et de santé, et autres installations civiles.

Nous condamnons de nouveau le fait que des civils innocents soient pris pour cible par quelque partie que ce soit, ainsi que tous les attentats perpétrés par des groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil. Dans le même temps, nous rappelons une fois de plus que les opérations de lutte antiterroriste ne dispensent aucunement les parties au conflit de leurs engagements au titre du droit international humanitaire, s'agissant notamment du respect des principes de distinction, de proportionnalité, de précaution et de protection des civils et des cibles civiles.

Nous réaffirmons qu'une paix globale et durable ne pourra pas être instaurée en Syrie en l'absence de justice ou si rien ne garantit que l'impunité ne prévaut pas. Les auteurs des crimes commis depuis le

déclenchement de la crise syrienne en 2011 devront répondre de leurs actes. Nous appuyons également sans réserve le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie.

Pour terminer, nous soulignons une fois de plus qu'une solution à ce conflit ne pourra être trouvée que par un règlement politique conforme à la résolution 2254 (2015), laquelle établit une feuille de route pour un processus politique de transition en plusieurs étapes, notamment l'élaboration d'une constitution et la tenue d'élections libres et régulières dans le respect de la Constitution, sous la supervision de l'ONU, auxquelles tous les Syriens, y compris ceux de l'étranger, puissent participer.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour son intervention précise et détaillée sur les avancées du processus politique et sur les prochaines étapes.

La France salue l'annonce faite par le Secrétaire général sur la Commission constitutionnelle, qui constitue une première étape positive du processus politique prévu par la résolution 2254 (2015). L'accord trouvé sous l'égide de l'Envoyé spécial est une première avancée décisive qui aura mis près de deux ans à se concrétiser. Nous soutenons pleinement les efforts de Geir Pedersen en vue de réunir rapidement la Commission constitutionnelle à Genève et de faciliter ses travaux.

Il importe que cette commission soit en mesure de faire œuvre utile en vue de recréer un horizon politique en Syrie. Des actions et des engagements forts de chacun seront nécessaires pour que des négociations crédibles s'engagent sans délai et permettent à la Commission de remplir sa tâche en dotant la Syrie d'une nouvelle constitution, conformément aux termes de la résolution 2254 (2015). En particulier, il est indispensable que la sécurité et l'intégrité des membres de la future commission constitutionnelle soient pleinement respectées. Pour que ce processus soit utile, il faut également que le régime syrien s'y engage enfin de bonne foi. Les travaux de la Commission constitutionnelle doivent constituer un point de départ en vue de construire une solution politique globale et inclusive à laquelle contribueront tous les Syriens, y compris les femmes.

Ce processus politique, pour être crédible, passe également, et avant tout, par la sécurisation de l'ensemble du territoire syrien, comme l'a dit l'Envoyé spécial. À cet égard, la France exprime sa vive préoccupation face à la situation à Edleb. Dans cette région, le régime et ses

alliés s'entêtent dans une opération militaire aveugle. Les premières victimes sont les civils, dont plus d'un millier ont déjà péri dans les bombardements, et qui, avec l'arrivée de l'hiver, seront amenés à subir d'autant plus cruellement les conséquences de cette offensive. Elle pourrait également conduire à la dispersion des éléments terroristes qui sont présents dans le nord-ouest. Cet acharnement militaire doit cesser : nous appelons au gel immédiat des fronts à Edleb et partout en Syrie, première étape en vue d'un cessez-le-feu national, conformément aux termes de la résolution 2254 (2015). Seule une cessation des hostilités durable permettra de créer des conditions favorables à la tenue des discussions au sein de la Commission constitutionnelle et de lever les entraves à l'accès humanitaire. La lutte contre Daech et Al-Qaïda, qui continuent de représenter une menace pour notre sécurité, doit être notre priorité, et non servir de prétexte à des frappes indiscriminées.

Il y a enfin urgence à progresser en parallèle sur l'ensemble des éléments de la résolution 2254 (2015) en vue de mettre en place une solution politique inclusive et d'ouvrir une réelle perspective de paix et de réconciliation. La mise en place de la Commission constitutionnelle ne représente qu'une étape dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Cette résolution constitue la feuille de route de la communauté internationale en vue de proposer une solution politique durable et inclusive pour l'avenir de tous les Syriens, d'éradiquer durablement les foyers terroristes et d'assurer un retour des réfugiés dans des conditions sûres et dignes, sous le contrôle des Nations Unies.

Toutes ses composantes doivent être mises en œuvre. Cela implique la mise en œuvre de mesures de confiance en vue de créer un environnement sûr et neutre. Cela passe notamment par la libération des personnes détenues et enlevées et par l'échange d'informations sur les personnes disparues. Cela inclut aussi de travailler à la mise en place des conditions permettant l'organisation d'élections libres et régulières, sous la supervision des Nations Unies, auxquelles participeront tous les Syriens, y compris les personnes réfugiées et déplacées et tous les Syriens de l'extérieur. C'est seulement de cette manière que les Syriens pourront prendre en main leur avenir.

La France continuera de se mobiliser en ce sens avec ses partenaires. Ce sont ces messages qu'ont rappelés la France et ses partenaires du groupe restreint sur la Syrie, lors de la réunion ministérielle du 26 septembre dernier. Nous réitérons notre appui aux efforts de

l'Envoyé spécial en vue de rapprocher le groupe restreint des garants d'Astana au sein d'un même forum international, pour accompagner le processus politique conduit entre les parties syriennes sous l'égide des Nations Unies. La France rappelle qu'il n'y aura pas de paix sans justice. Les auteurs des atrocités commises chaque jour en Syrie devront répondre de leurs crimes.

Enfin, la France rappelle sa position constante sur la reconstruction, qui est aussi celle de l'Union européenne. Nous ne participerons pas à la reconstruction sans la mise en place – et non juste l'amorce – d'une transition politique globale, authentique et inclusive sur la base de la résolution 2254 (2015). Notre position sur les sanctions et la normalisation reste également inchangée. Et notre détermination pour contribuer à sortir la Syrie de la guerre est intacte. Il n'y aura pas d'issue purement militaire. C'est pourquoi il est plus urgent que jamais d'avancer de manière rapide et déterminée sur la voie d'un règlement politique inclusif.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Pedersen de son exposé. Nous lui savons gré d'avoir facilité un espace de dialogue entre les parties impliquées – le Gouvernement syrien, l'opposition, ainsi que les membres du groupe restreint sur la Syrie et les garants du processus d'Astana – afin de permettre l'obtention, pour la première fois depuis bien longtemps, d'avancées concrètes dans le processus politique.

Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Secrétaire général, il y a une semaine, concernant la composition, le mandat et les règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle. Nous considérons qu'il s'agit là d'un premier grand pas vers le règlement du conflit en Syrie et espérons que cela redonnera espoir à tous les Syriens.

Dans cette nouvelle phase, nous réaffirmons l'appui de la République dominicaine aux efforts visant à soutenir les progrès de la Commission afin qu'elle puisse à terme aboutir à une conclusion satisfaisante de ses travaux, conformément à la résolution 2254 (2015), sous l'égide de l'ONU. Nous invitons les parties à faire preuve du niveau de compromis, de souplesse et de respect mutuel le plus élevé possible, mais surtout à garder le peuple syrien au centre de chacune des décisions qu'elles prendront. Après tout – et nous ne devons jamais l'oublier – c'est le peuple syrien qui décidera de son propre avenir.

Nous plaidons pour que la participation des femmes soit respectée, appréciée et renforcée à chaque étape du processus constitutionnel, et ce, sur un pied d'égalité. La voix des femmes doit résonner plus fort que jamais dans tous les aspects du processus politique au sens large, mais surtout au sein de la Commission constitutionnelle en tant qu'élément fondamental de la création d'un nouveau système national fondé sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les citoyens. Nous exhortons l'Envoyé spécial à continuer de plaider en faveur d'une représentation féminine d'au moins 30 % tout au long du processus. Le chemin vers la réconciliation politique et nationale est long et complexe et doit être articulé autour du renforcement et de l'autonomisation de toute la société civile syrienne, dont la participation doit être assortie de conditions claires. Certes, un accord comme celui-ci est une réalisation importante, mais il est essentiel, à notre avis, de renforcer la confiance de la population par des mesures urgentes sur le terrain.

Premièrement, nous estimons qu'il est crucial d'assurer la sécurité et la protection des membres de la Commission constitutionnelle et de leur famille.

Deuxièmement, étant donné le caractère humanitaire et, partant, impartial du traitement des personnes détenues et portées disparues, nous réaffirmons la nécessité de voir davantage de progrès dans ce domaine. Nous invitons donc les parties à œuvrer de bonne foi et à libérer sans plus tarder les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, mais aussi à fournir aux familles des informations sur leurs proches disparus.

Enfin, nous réaffirmons la nécessité de protéger la population civile dans le nord-ouest du pays et d'éviter les attaques aveugles contre les zones peuplées de civils et les infrastructures civiles. Nous rappelons que même les mesures antiterroristes doivent respecter le droit international humanitaire et éviter à tout prix la perte de vies civiles. Tous les efforts doivent viser à atténuer les conditions précaires dans lesquelles vit une grande partie de la population syrienne, à restaurer sa dignité et à assurer sa protection et son développement le plus vite possible.

Étant donné que c'est la dernière séance publique de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Nebenzia du succès de la présidence russe. Comme on pouvait s'y attendre, il a fait preuve d'un grand talent diplomatique, exemple qu'il convient de suivre, et d'une grande efficacité dans la

conduite des travaux du Conseil. Je le remercie, lui et toute son équipe.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation vous souhaite la chaleureuse bienvenue, Monsieur le Vice-Ministre des affaires étrangères, et félicite l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Geir Pedersen, pour son exposé fort instructif sur les derniers développements du processus politique en Syrie. Elle salue ses efforts de médiation et de bons offices pour amener les parties syriennes à s'engager résolument dans la voie du dialogue et à faire les compromis nécessaires en vue de créer les conditions favorables à un retour durable de la paix et de la stabilité en Syrie.

Mon pays estime qu'il est impérieux d'opérationnaliser la Commission constitutionnelle et de la mettre au cœur du processus politique de sortie de crise, conformément à la résolution 2254 (2015). Aussi accueille-t-il avec satisfaction l'annonce par le Secrétaire général, le 23 septembre, de la décision du Gouvernement syrien et de la Commission syrienne de négociation de former une Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, dont l'Organisation des Nations Unies serait le facilitateur. La Côte d'Ivoire appelle donc à un soutien résolu de la communauté internationale, et au premier chef du Conseil de sécurité, afin que cet engagement des parties syriennes se matérialise à brève échéance. En outre, ma délégation encourage M. Pedersen à poursuivre ses consultations avec les parties prenantes à l'effet de garantir le caractère inclusif de la Commission constitutionnelle, condition indispensable pour sa crédibilité et son efficacité. De même, elle souhaite vivement que la réunion prévue le 30 octobre à Genève, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, permette la mise en place effective de la Commission constitutionnelle afin d'insuffler une dynamique nouvelle au processus politique de sortie de crise en Syrie.

Pour essentielle qu'elle soit, la Commission constitutionnelle reste un maillon de la chaîne d'exigences qui conditionnent le retour de la paix et de la stabilité durables en Syrie. Il est indispensable, en effet, que les efforts actuels en faveur d'une solution politique au conflit syrien bénéficient d'un environnement apaisé, avec la cessation immédiate et durable des hostilités, lequel environnement permettra une meilleure gestion de la situation des réfugiés et des personnes déplacées internes. À cet égard, la Côte d'Ivoire se félicite de la trêve unilatérale décrétée le 31 août par la Fédération de Russie et les forces gouvernementales dans la province d'Idlib et souhaite ardemment que les parties au

conflit prennent davantage de mesures de confiance, notamment les libérations de prisonniers. Elle exhorte également les belligérants à respecter le cessez-le-feu afin de permettre, entre autres, l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations en détresse. Mon pays les appelle en outre au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment en se gardant de toute attaque contre les infrastructures sanitaires et scolaires.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire salue à nouveau l'engagement des acteurs syriens à former une Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive qui constitue un pas encourageant dans la bonne direction. Elle réaffirme son plein soutien aux actions et initiatives de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en vue d'un règlement pacifique et durable de la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015).

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La Guinée équatoriale se félicite de la tenue de la présente séance et voudrait saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Nebenzia et toute son équipe d'une présidence russe du Conseil de sécurité très fructueuse pendant le mois de septembre. Je remercie également l'Envoyé spécial Geir Pedersen des informations pertinentes qu'il nous a fournies et de son engagement admirable en faveur d'une paix durable en Syrie.

La séance d'aujourd'hui doit être considérée comme historique après l'annonce tant attendue de la création de la Commission constitutionnelle. En effet, après huit années de conflit et malgré de nombreux obstacles et plusieurs cycles de consultations et de négociations difficiles entre tous les principaux acteurs du processus politique syrien, la création de la Commission constitutionnelle est indubitablement une bonne nouvelle qui redonne espoir à tout le peuple syrien. Le Gouvernement équato-guinéen se félicite de la création d'une Commission constitutionnelle crédible, impartiale et inclusive, qui doit enfin ouvrir la voie à un règlement de la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015) et à la déclaration du groupe restreint sur la Syrie. Nous devons être conscients du fait que cette avancée exige un dévouement sérieux et un engagement ferme à obtenir des résultats positifs et tangibles. Nous attendons avec beaucoup d'enthousiasme la première réunion de la Commission, qui, nous l'espérons, se tiendra à Genève dans les plus brefs délais, afin que les parties puissent commencer à débattre des questions de

fond relatives au mandat et à toutes les autres dimensions du processus politique syrien.

Dans ce nouveau contexte rendu possible grâce à l'appui diplomatique des garants d'Astana, à savoir la Russie, la Turquie et l'Iran, nous devons garder à l'esprit que l'établissement et l'action de la Commission doivent s'accompagner de mesures concrètes qui permettront renforcer la confiance et de faciliter les progrès du processus politique. Nous devons également veiller à ce que les procédures de travail de la Commission soient approuvées afin que les membres puissent s'acquitter de leurs fonctions en toute indépendance et ne soient pas soumis à des pressions extérieures.

En outre, nous convenons qu'il est inacceptable de diviser la Syrie en zones d'influence, ce qui ne ferait qu'exacerber les tensions, en particulier à Edleb. La présence de cinq armées différentes en Syrie est également une source de préoccupation pour le Gouvernement équato-guinéen. En effet, comme vient de le souligner l'Envoyé spécial, elle constitue évidemment une menace pour la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, mais elle accroît également le risque d'une escalade dangereuse et de voir ce conflit s'étendre à la région et au-delà.

Je voudrais réitérer l'appui sans réserve de mon gouvernement à l'Envoyé spécial en vue de la réussite de ce processus, qui passe impérativement par une solution diplomatique concertée et non par un usage abusif de la force. Il n'y a pas de solution militaire à la guerre ni d'autre option qu'une solution politique. Par conséquent, nous devons continuer d'œuvrer à une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015).

Qu'il me soit permis de rompre le protocole un instant. En espagnol, on dit que la gratitude est le propre des âmes bien nées. Je ne voudrais pas conclure mon intervention aujourd'hui sans remercier les interprètes et les traducteurs pour leur travail, étant donné que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la traduction. Je pense que sans eux, notre travail serait bien plus difficile.

**M. Roscoe** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se joint aux autres orateurs pour saluer l'annonce faite la semaine dernière par le Secrétaire général qu'un accord avait finalement été conclu en ce qui concerne la Commission constitutionnelle. Comme l'a dit M. Pedersen, elle se réunira à Genève le 30 octobre. Nous le remercions également d'avoir décrit les modalités et la composition de la Commission constitutionnelle,

tout en nous en félicitant. Ces progrès témoignent de l'ardeur au travail dont a fait preuve M. Pedersen au cours des neuf derniers mois et bien entendu, son prédécesseur, Staffan de Mistura.

La semaine dernière, le Royaume-Uni a accueilli une réunion ministérielle du groupe restreint sur la Syrie, au cours de laquelle tous les membres ont salué cet accord. Toutefois, nous avons également reconnu qu'il ne s'agit que d'un premier pas vers un règlement politique inclusif dont la Syrie a tant besoin et qui, en fin de compte, doit prévoir des dispositions pour la transition et des élections libres et régulières. Comme l'a dit le Secrétaire général lui-même,

« Cela peut et doit marquer le début d'un processus politique permettant de sortir de cette tragédie pour avancer vers une solution, conformément à la résolution 2254 (2015), qui répond aux aspirations légitimes de tous les Syriens ».

Pour que ce processus soit couronné de succès, tous les participants devront faire preuve d'une détermination et d'un engagement sincères. Nous appelons le régime, en particulier, à faire montre d'un véritable engagement dès la première réunion et au-delà.

Toutefois, les problèmes de la Syrie n'ont pas été causés par des défauts de la Constitution actuelle, mais par la façon dont cette Constitution a été mise en œuvre et par les politiques répressives du régime. Il s'agit d'un premier pas essentiel, mais il faut également s'attaquer aux causes profondes de ce conflit. Dans cet esprit, les progrès dans le cadre du processus politique ne peuvent pas être réalisés isolément. Nous en sommes tous conscients. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général, à savoir que le lancement et les travaux de la Commission constitutionnelle doivent s'accompagner de mesures concrètes pour instaurer la confiance. Il est donc essentiel que tous les éléments de la résolution 2254 (2015) soient mis en œuvre parallèlement. M. Pedersen peut compter sur notre appui pour promouvoir ces efforts et nous appelons toutes les parties, et en particulier le régime, à s'engager pleinement en faveur de la mise en œuvre des mesures de confiance énoncées par M. Pedersen, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès humanitaire, la libération des détenus et les informations indispensables sur les personnes portées disparues.

Par ailleurs, il est essentiel que la Commission constitutionnelle représente les voix et les vues du peuple syrien, qui doivent s'exprimer librement.

M. Pedersen a déployé des efforts considérables pour établir un équilibre, et nous saluons tout particulièrement la forte participation de la société civile et des femmes. Néanmoins, il est également essentiel que les membres de la Commission puissent s'acquitter de leurs fonctions sans crainte ni intimidation, pour eux-mêmes ou les membres de leur famille, si nous voulons que ce processus soit véritablement libre, légitime et crédible.

La présente séance d'information porte à juste titre sur le processus politique, mais comme M. Pedersen et d'autres l'ont dit, il serait négligent de notre part de ne pas rappeler la situation catastrophique qui règne à Edleb. Cette question a dominé, non sans raison, les travaux du Conseil de sécurité ces derniers mois. Plus de 1000 civils, dont 500 femmes et enfants, ont été tués. Plus de 676 000 personnes ont été forcées de quitter leur foyer depuis le début du mois de mai. Edleb est un microcosme du conflit syrien. Le régime syrien a pris pour cible des civils au moyen de bombardements aériens aveugles, de détentions arbitraires et de tortures arbitraires d'opposants politiques et de bombardements délibérés de civils qui ont trouvé refuge dans des écoles et des hôpitaux. Nous ne pouvons pas permettre que ces crimes ni aucun des crimes commis dans le cadre du conflit syrien restent impunis. Il est donc essentiel que les habitants d'Edleb et de toute la Syrie puissent vivre à l'abri de la peur.

À cet égard, nous nous félicitons du cessez-le-feu qui a été conclu récemment en ce qui concerne Edleb, et qui a largement tenu depuis le 31 août. Toutefois, nous sommes conscients de sa fragilité, compte tenu en particulier des informations qui continuent de faire état de bombardements effectués par le régime. À notre grande déception, la Russie et la Chine ont opposé leur veto au projet de résolution S/2019/756 lors de la dernière séance portant sur la situation humanitaire (voir S/PV.8623). Ces pays ont désormais une responsabilité morale, au même titre que Damas, de veiller à la préservation du cessez-le-feu à Edleb et au plein respect du droit international humanitaire. Lorsque le représentant de la Syrie prendra la parole sous peu, il pourrait peut-être dire au Conseil ce que son pays fait pour faire en sorte que le cessez-le-feu continue de tenir et pour protéger les civils sur le terrain.

Étant donné que notre collègue turc est parmi nous aujourd'hui, le Royaume-Uni voudrait saluer une fois de plus les efforts déployés par la Turquie pour mettre fin à la violence à Edleb et pour préserver le cessez-le-feu.

Jusqu'à présent, le Royaume-Uni a contribué plus de 3 milliards de dollars pour remédier à la crise en Syrie, qui est la plus importante contribution que nous ayons jamais apportée face à une seule crise humanitaire. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Vu que plus de 400 000 Syriens ont perdu la vie et que près de 12 millions de personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire de toute urgence, un règlement politique n'a que trop tardé. C'est pourquoi le Royaume-Uni s'associe ce matin aux autres orateurs pour saluer l'exposé de M. Pedersen sur les plans et les perspectives de la Commission constitutionnelle. Nous appuyons ses efforts et lui souhaitons plein succès dans la poursuite de ses travaux. Nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité réunis ici, tous les acteurs en Syrie et tous les habitants de la région à appuyer son action.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions tout d'abord féliciter la Fédération de Russie pour sa présidence couronnée de succès en septembre et la remercier pour les résultats louables obtenus au cours de ce mois. Nous félicitons la délégation russe pour le travail considérable qu'elle a accompli.

Je tiens à remercier M. Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de son exposé. Depuis le début de son mandat, l'Envoyé spécial Pedersen a fait des démarches auprès de multiples parties prenantes en exerçant ses bons offices, ce qui lui a permis d'obtenir des résultats positifs dans le cadre de ses fonctions. La Chine s'en félicite.

Dernièrement, des progrès importants ont été accomplis sur la question syrienne, avec une percée sur le plan politique. Le 23 septembre, le Secrétaire général António Guterres a annoncé que les parties syriennes étaient parvenues à un accord sur la formation de la Commission constitutionnelle. Le 26 septembre, il a adressé une lettre au Président du Conseil transmettant le mandat et les principales règles de fonctionnement de cette commission (S/2019/775, annexe). Nous relevons également que l'Envoyé spécial a indiqué que la Commission se réunirait le 30 octobre. Ces réalisations sont d'une grande importance pour le processus politique en Syrie. La Chine se félicite de ces faits nouveaux, sait gré aux parties syriennes de leur participation constructive aux préparatifs de la Commission constitutionnelle et salue les efforts diplomatiques de l'ONU et des garants d'Astana, à savoir la Russie, la Turquie et l'Iran.

Durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, la question syrienne a été au centre des préoccupations des dirigeants et représentants mondiaux. Dans sa déclaration à l'occasion du débat général, S. E. M. Walid Al-Moualem, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, a souligné que la Commission constitutionnelle devait rester indépendante dans ses travaux et libre de toute ingérence étrangère (voir A/74/PV.11). La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées. Toutes les parties doivent prêter attention aux préoccupations de la Syrie et créer des conditions favorables au règlement politique de la question syrienne.

Premièrement, elles doivent s'appuyer sur les résultats obtenus pour continuer à faire avancer le processus politique syrien. Un règlement politique est la seule issue possible au problème de la Syrie. Les parties concernées doivent saisir l'occasion qui leur est actuellement offerte pour faire progresser les travaux de la Commission constitutionnelle. Les membres de la Commission doivent agir en fonction des intérêts du peuple syrien et parvenir rapidement à un consensus. Nous encourageons le Gouvernement syrien à renforcer les échanges et la coordination avec l'ONU. À cette fin, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit offrir tout son appui et faire plus pour aider les parties syriennes à aplanir leurs divergences et trouver un consensus.

Deuxièmement, des garanties de sécurité doivent être fournies pour assurer un processus politique durable. Le terrorisme omniprésent est un problème de sécurité majeur pour le processus politique. S'il n'est pas traité comme il convient, il nuira au règlement politique de la question syrienne et à l'avenir du pays. La Chine suit de près l'évolution des tendances concernant les forces terroristes à Edleb. En ce qui concerne la question de la réinstallation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles présents en Syrie, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts collectifs pour lutter contre le terrorisme, en s'appuyant pour cela sur le droit international et sur les résolutions pertinentes du Conseil.

Troisièmement, il faut adopter une approche globale pour traiter tous les aspects de la question humanitaire syrienne. La communauté internationale doit fournir une aide humanitaire au peuple syrien et appuyer la reconstruction du pays après la guerre. La

question humanitaire ne doit pas servir de monnaie d'échange pour exercer des pressions politiques. S'il faut encourager activement le retour des réfugiés syriens et des personnes déplacées, cette question doit être abordée de manière objective et impartiale, en tenant compte des préoccupations légitimes des voisins de la Syrie. La levée des sanctions économiques à l'encontre de la Syrie constituera une étape importante pour améliorer la situation humanitaire de tout le peuple syrien.

La Chine rejette catégoriquement les accusations sans fondement formulées à son encontre par le représentant du Royaume-Uni dans sa déclaration. La Chine a clairement dit qu'elle prenait ses décisions en fonction du bien-fondé de chaque question. Nous nous fondons sur les intérêts du peuple syrien pour décider comment voter sur les projets de résolution. Aucun pays n'est en droit de faire des remarques irresponsables à cet égard.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, vous et votre équipe pour votre présidence remarquable et fructueuse tout au long de ce mois de septembre. Ma délégation tient également à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé détaillé.

L'Indonésie se félicite de l'annonce faite par le Secrétaire général le 23 septembre concernant l'accord intervenu entre le Gouvernement syrien et la Commission syrienne de négociation au sujet de la mise en place de la Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, sous les auspices de l'ONU à Genève. Nous accueillons avec plaisir et satisfaction cette évolution positive et encourageante du processus politique en Syrie. Le coup d'envoi et la première réunion de la Commission constitutionnelle à Genève le mois prochain ouvriront de fait, *Inchallah*, la voie à une solution politique sérieuse et durable à la crise actuelle en Syrie, conformément au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et à la résolution 2254 (2015).

L'Indonésie salue le travail acharné de l'Envoyé spécial Pedersen et de son équipe, qui ont facilité le processus et collaboré avec les diverses parties concernées. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, ma délégation appuie résolument le mandat de l'Envoyé spécial et se tient prête à l'aider. Nous voudrions insister sur trois points concernant la voie à suivre.

Premièrement, nous encourageons le lancement immédiat de la Commission et la tenue de sa première réunion à la date prévue, sous l'égide de l'ONU à Genève, afin de maintenir la dynamique positive. À cette fin, le

Conseil de sécurité devrait continuer à n'épargner aucun effort pour appuyer les travaux de l'Envoyé spécial Pedersen. Il est urgent que toutes les parties s'engagent fermement et véritablement à assurer le succès de la Commission et à l'aider en ce sens; un engagement qui doit reposer sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Ces principes doivent impérativement être respectés et ne doivent pas être tenus pour acquis.

Deuxièmement, à partir de maintenant, nous devons tous convenir de travailler en coopération pour relever les défis futurs. L'Indonésie accorde de l'importance à tous les efforts déployés par les différentes parties pour tenter de trouver une solution pacifique au conflit et, à cet égard, invite toutes les parties concernées à travailler de concert. C'est en parlant les uns avec les autres, et non les uns des autres, que nous parviendrons à trouver des solutions et un terrain d'entente. Encore une fois, le dialogue est essentiel.

Troisièmement, ma délégation estime qu'un processus politique et un cessez-le-feu devraient intervenir rapidement et en parallèle. Il est indispensable de respecter l'accord de cessez-le-feu, non seulement pour prévenir une nouvelle catastrophe humanitaire, mais aussi pour appuyer l'initiative politique. Dans ce contexte, l'Indonésie est favorable à l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle de toute la Syrie et appelle les parties à redoubler d'efforts pour y parvenir.

L'appui du Conseil à un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Nous entrons dans une phase cruciale, que nous attendions depuis si longtemps, à savoir le lancement de la Commission constitutionnelle. J'ai entendu de nombreuses expressions de soutien à cet égard, et le Conseil doit travailler en harmonie pour garantir la réalisation de progrès sur ce point. La pression est à son comble. Le chemin à parcourir ne sera pas facile. Mais il est effectivement possible d'arriver à destination.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial, M. Geir Pedersen, pour son exposé complet et très éclairant. Je tiens à l'assurer une nouvelle fois de tout notre appui. Nous lui souhaitons plein succès dans son travail.

Qu'il me soit permis de commencer par saluer l'annonce faite par le Secrétaire général

le 23 septembre concernant l'accord sur la formation de la Commission constitutionnelle.

La Pologne a, à maintes reprises, souligné qu'une solution durable au conflit nécessite une transition véritablement politique, comme en disposent la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) négociés par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève mené sous les auspices de l'ONU. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt que se tienne, dans les plus brefs délais, la réunion inaugurale de la Commission. Il s'agit d'un pas en avant concret, qui recèle assurément un grand potentiel.

Malheureusement, l'escalade du conflit se poursuit à Edleb. Il est donc primordial d'assurer une évolution positive de la situation sur le terrain – principalement une cessation des hostilités – parallèlement aux travaux de la Commission constitutionnelle.

Toutes les parties doivent adopter des mesures de confiance. Dans ce contexte, je tiens à insister une nouvelle fois sur l'importance de la question des détenus, y compris les personnes enlevées et portées disparues. Huit années de guerre ont infligé une souffrance indicible à un pays autrefois pacifique. Des milliers de personnes sont toujours en détention arbitraire, et un grand nombre d'entre elles sont soumises à diverses formes de mauvais traitements, notamment la torture et le viol. Dans le même temps, des milliers d'autres sont encore portées disparues, et leurs familles n'ont aucune information sur ce qu'il est advenu d'elles. Nous appelons à ce qu'elles soient libérées, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées. Des progrès dans ce domaine contribueront à améliorer la confiance entre les parties et contribueront grandement aux efforts visant à instaurer une paix durable en Syrie. C'est une des plus importantes mesures de confiance que puissent prendre les parties au conflit, si ce n'est la plus importante.

Nous soulignons également qu'il faut garantir l'accès humanitaire et le plein respect du droit international humanitaire, comme l'a rappelé le Conseil dans la déclaration présidentielle S/PRST/2019/8, adoptée en août à l'occasion du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève. Ce n'est qu'en veillant à ce que ces mesures soient prises que nous pourrions instaurer le climat positif nécessaire à la réussite des négociations entre les parties syriennes.

Pour terminer, je voudrais rappeler la position de la Pologne, qui est aussi celle de l'Union européenne, sur la reconstruction. Nous ne serons prêts à aider à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, inscrite dans le cadre de la résolution 2254 (2015) et du processus de Genève, sera bien engagée.

Nous appuyons pleinement le retour en toute sécurité des réfugiés syriens qui ont fui leurs foyers. Nous pensons qu'une solution durable doit garantir la sécurité d'un retour durable, digne et librement consenti, des Syriens dans leur pays d'origine, dans le respect du droit international et du principe de non-refoulement.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité sous votre présidence, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, vous et toute l'équipe de la Mission permanente de la Fédération de Russie, de votre professionnalisme et de la belle manière dont les travaux du Conseil de sécurité ont été menés durant le mois de septembre.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de présider notre séance de ce jour, et féliciter la Fédération de Russie, M. Vassily Nebenzia et son équipe pour l'excellente manière dont ils ont géré le programme du Conseil pour ce mois. Je remercie M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui.

Ma délégation accueille avec une vive satisfaction l'évolution récente de la situation politique en Syrie, dont le Secrétaire général a fait l'annonce le 23 septembre (voir S/2019/775). L'Afrique du Sud félicite M. Pedersen, le Gouvernement syrien, l'opposition syrienne et toutes les autres parties prenantes de l'accord auxquels ils sont parvenus concernant la création d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive. Nous savons bien, au Conseil, que le chemin n'a pas été facile, mais la persévérance et les efforts déterminés de toutes les parties ont porté les fruits du compromis, de l'unité et de la promesse d'une paix durable faite au peuple syrien. Nous remercions tous les gouvernements et toutes les parties qui ont rendu cela possible.

Ma délégation attend avec intérêt que se tienne la première réunion de la Commission constitutionnelle, le 30 octobre. Nous espérons que l'engagement tendant à ce que les femmes représentent 30 % des 150 membres de l'organe élargi et des 45 membres de l'organe restreint sera respecté. Comme l'Afrique du Sud et de nombreuses

autres délégations l'ont déjà dit, la participation active des femmes à tous les niveaux des négociations de paix est essentielle à la réussite et à l'inclusivité du processus politique en Syrie.

Maintenant que la Commission constitutionnelle est créée, il faut également veiller à la sûreté et à la sécurité de tous ses membres. Les membres de la Commission doivent être assurés qu'ils seront en mesure de s'acquitter de leur devoir envers le peuple syrien sans qu'une pression ou influence indue ne soit exercée par un secteur quelconque.

Si nous nous félicitons de l'accord concernant la Commission constitutionnelle, nous ne saurions oublier le processus politique au sens large. La mise en place de la Commission constitutionnelle et la mise au point définitive de ses principales règles de fonctionnement (S/2019/775, annexe) ne sont qu'une étape vers la mise en œuvre intégrale du processus politique prévu à la résolution 2254 (2015).

Les travaux de la Commission constitutionnelle doivent s'accompagner d'une mobilisation active de toutes les parties au processus politique en cours facilitée par l'Envoyé spécial. À cet égard, et puisque nous appelons à la pleine application de la résolution 2254 (2015), ma délégation demande la libération des civils détenus, en particulier les femmes, les enfants, les malades et les personnes âgées. Cela marquera un geste de bonne foi et une mesure de confiance entre les parties, et renforcera la bonne volonté générée par la création de la Commission constitutionnelle.

La situation humanitaire dans certaines régions de la Syrie demeure préoccupante. Elle ne pourra s'améliorer que si le processus politique progresse, ce que seule permettra la poursuite des négociations et du dialogue entre les parties. À cette jonction majeure dans l'histoire de la Syrie, nous appelons toutes les parties à s'engager de nouveau à garantir la paix, la stabilité et la prospérité de toute la Syrie et de son peuple.

Pour terminer, je tiens de nouveau à féliciter les parties de cette avancée importante vers une paix et une sécurité de long terme en Syrie. Certes, le périple n'est pas terminé mais il a commencé, et le Conseil doit se tenir aux côtés du peuple syrien tandis qu'il se fraie un chemin vers une Syrie pacifique, stable, inclusive et prospère.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vais pouvoir être bref, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Je tiens tout d'abord à remercier la

présidence de la Fédération de Russie pour les travaux de ce mois. Votre pays, Monsieur le Président, a fait un très bon travail et vous êtes de très bons diplomates. Je reviendrai à la Russie sous peu.

Je tiens à remercier M. Geir Pedersen de son travail et de ses inlassables efforts. Son obstination a payé. Je le remercie vivement de son exposé. Je voudrais simplement répéter une phrase. Il a dit que la Commission était une promesse faite au peuple syrien de convenir d'un nouveau contrat social et que, pour la concrétiser, il faudrait surmonter les profondes divisions de la société et raviver l'espoir et la confiance. J'espère que le travail qui s'engage maintenant y parviendra.

Comme d'autres l'ont dit, il s'agit d'un premier pas, et il faudra juger sur pièce : nous devons nous assurer que la Constitution fonctionne réellement. Il est essentiel que toutes les parties soient pleinement attachées à ce processus, y compris, en particulier, le régime syrien. Ce qui est très important, c'est que les membres de la Commission puissent exercer leur mandat à l'abri des menaces et de l'intimidation, y compris à l'égard de leur famille.

J'abonde dans le sens de ce que Jerry vient de dire, à savoir que le Conseil doit accompagner ce processus. Le représentant du Koweït a proposé que nous rédigeons une déclaration; l'Allemagne appuierait une déclaration du Conseil pour entériner les travaux de la Commission et conférer plus de poids à ce qui a été réalisé. Bien sûr, ce n'est pas la seule chose dont nous avons besoin. Nous espérons que la création de la Commission permettra d'ouvrir la porte à un processus politique plus large et, à cet égard, je ne peux que me faire l'écho de ce que d'autres, dont Jerry et la représentante de la Pologne, ont dit, à savoir que dans ce processus politique, une solution politique ne peut être trouvée dans ce conflit que si les femmes syriennes sont pleinement impliquées et participent à tous les processus, lesquels doivent mener à terme à des élections libres, régulières et crédibles.

Encore une fois, je voudrais reprendre ce que beaucoup ont déjà dit. Comme l'a indiqué Geir, il est maintenant temps d'agir. Je pense que la libération des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées, qui sont emprisonnés, serait un très bon signal et contribuerait à ce nouveau contrat social. Je tiens également à souligner qu'il reste important d'assurer la reddition des comptes pour tous les crimes qui ont été commis dans le pays; nous ne pouvons permettre que l'impunité se poursuive ou gagne du terrain.

Je terminerai brièvement en me faisant l'écho de ce que mon collègue britannique a dit plus tôt : nous, le Koweït, la Belgique et l'Allemagne, avons travaillé d'arrache-pied pour que le projet de résolution sur Edleb (S/2019/756) soit adopté ici (voir S/PV.8623). Il s'agissait d'un projet très simple qui demandait que toutes les mesures de lutte contre le terrorisme respectent le droit international humanitaire. Je dois dire qu'il est vraiment malheureux que la Chine et la Russie y aient opposé leur veto, étant donné que 12 pays l'ont fermement appuyé et voulaient envoyer ce message humanitaire aux habitants d'Edleb.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour son exposé et pour ses efforts inlassables.

Aujourd'hui, le Conseil se réunit après huit ans de violence, avec une lueur d'espoir, une lueur d'espoir fragile, certes, mais de l'espoir tout de même. On ne peut sous-estimer l'importance de l'accord du Gouvernement syrien et de la Commission syrienne de négociations, en vue de mettre en place une Commission constitutionnelle, facilitée par l'Organisation des Nations Unies à Genève.

D'abord, c'est la première fois dans le conflit syrien que l'ONU a pu faciliter un accord directement entre les parties. Ensuite, c'est la première fois depuis longtemps que le peuple syrien a pu recevoir de bonnes nouvelles. Nous l'avons dit et répété à maintes reprises : il n'y a pas de solution militaire à la crise syrienne; la solution est politique. La Commission constitutionnelle a le potentiel de servir de clef ouvrant la porte aux autres aspects du processus politique, comme prévu par la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

Nous apprécions le rôle important que l'Envoyé spécial a joué dans sa mise en place et nous soutenons son futur rôle dans le fonctionnement de la Commission. Nous apprécions aussi le rôle des États, membres du Conseil et autres, notamment les pays garants du processus d'Astana, pour leur engagement diplomatique en soutien à l'Envoyé Spécial.

Aujourd'hui, nous nous voulons donc optimistes, bien sûr, mais de façon très prudente. Pour la Belgique, la Commission constitue un moyen d'arriver à ses fins. Certes, le fait que les parties pourront maintenant s'engager dans des discussions structurées par rapport au futur de leur pays constitue un important progrès en soi. Néanmoins, le véritable progrès devra être le résultat

de ces pourparlers. Beaucoup de temps a été perdu. Il est à présent important que la Commission se mette au travail rapidement et que des progrès concrets puissent être accomplis en tant que premier pas vers une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015).

Cette occasion de travailler ensemble à la construction d'une Syrie qui réponde aux aspirations légitimes de tout le peuple syrien s'accompagne d'obligations pour toutes les parties. Toutes les parties doivent continuer à s'engager de bonne foi. Les représentants de la Commission devront être encouragés à s'exprimer librement et à accomplir leurs travaux dans un environnement favorable, sans obstacles ni intimidation. Le Gouvernement syrien a une obligation particulière dans la mise en place d'un environnement sûr, stable et calme dans le pays.

Il faut que la violence à Edleb cesse. Il est difficile de concevoir des pourparlers à Genève tandis que la violence se poursuit. Nous réitérons notre appel en faveur d'une cessation des hostilités à l'échelle nationale.

Finalement, n'oublions pas les milliers de Syriens qui continuent d'être arrêtés et détenus arbitrairement. Nous encourageons l'Envoyé spécial à redoubler d'efforts sur cette importante question et soutenons pleinement son appel aux parties à échanger les prisonniers à une large échelle. Nous appelons plus particulièrement Damas à prendre en compte l'importance cruciale que ce dossier représente comme signe de bonne foi envers sa population. À ce jour, des milliers de Syriens attendent toujours un signe de vie de leurs proches qui ont été détenus arbitrairement ou qui ont disparu.

Je ne voudrais pas terminer sans présenter mes félicitations à la délégation russe pour l'exercice de la présidence pendant ce mois de septembre.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Vershinin, et m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour féliciter la présidence du brio avec lequel elle a conduit les importants travaux et programme du Conseil de sécurité. Nous lui sommes également reconnaissants d'avoir organisé la présente séance d'information et remercions M. Pedersen de son exposé circonstancié. Nous saluons ses efforts considérables et toujours prudents et réaffirmons notre engagement à continuer de contribuer de manière positive au succès de son mandat.

Nous nous félicitons des avancées décrites par l'Envoyé spécial en ce qui concerne la mise en place prochaine d'une Commission constitutionnelle que le peuple syrien et la communauté internationale pourront reconnaître comme légitime, équilibrée et inclusive, conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Nous nous faisons l'écho de ceux qui ont souligné le rôle joué à cet égard par les garants d'Astana ainsi que la participation constructive du Gouvernement syrien et des groupes d'opposition. Nous soulignons le fait que l'élaboration d'une nouvelle Constitution est nécessaire pour jeter de nouvelles bases politiques et institutionnelles en Syrie. Toutefois, nous devons également être prudents, car en réalité, il reste beaucoup à faire pour mettre un terme aux souffrances de millions de Syriens.

Par conséquent, nous voudrions souligner qu'il importe que la Commission s'acquitte de son mandat avec efficacité et diligence, en produisant des résultats concrets et sur la base d'un calendrier à la mesure de l'urgence de la situation humanitaire grave et de la menace encore latente du terrorisme en Syrie. Cela signifie que les parties doivent agir avec désintéressement, faire preuve de souplesse s'agissant de leurs positions respectives et se montrer de nouveau disposées à engager un dialogue différent et constructif. Nous prenons également note du rôle central que joue l'Envoyé spécial à cet égard, en tant que facilitateur du processus et promoteur du consensus. À cet égard, nous soulignons que la communauté internationale doit lui apporter un large appui.

Nous saluons les efforts déployés pour faire en sorte que la Commission représente et associe tous les segments de la société syrienne. Nous notons avec une satisfaction toute particulière que le pourcentage final de femmes est proche du quota de 30 % initialement prévu. Nous souhaitons que les réunions de la Commission et les diverses discussions qui y seront menées se déroulent dans un climat de transparence de façon à permettre à la communauté internationale, et au Conseil en particulier, de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des accords conclus et ainsi, de renforcer la confiance de toutes les parties dans le processus de paix.

Dans la perspective de la première réunion de la Commission, nous exhortons les parties à continuer d'œuvrer à l'élaboration de mesures visant à promouvoir l'entente, notamment la libération des détenus, l'identification des personnes portées disparues et la remise de

dépouilles. Nous saluons le travail accompli à cet égard dans le cadre du processus d'Astana, tout en soulignant qu'il importe de réaliser des progrès plus substantiels dans ce domaine. Nous soulignons également qu'il importe de faciliter le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité de millions de déplacés et de réfugiés, sur la base de paramètres internationalement reconnus, en tant qu'élément essentiel de la réconciliation syrienne et de la consolidation d'une paix pérenne dans ce pays.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le plein attachement du Pérou à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Syrie. Toute détente ou tout autre arrangement, ainsi que la présence de forces étrangères, doivent avoir toujours un caractère provisoire et ne pas conduire à une partition de fait du pays.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, de son exposé ainsi que tous les orateurs pour leurs vues et analyses.

Le Conseil de sécurité s'est penché à maintes reprises sur la question d'un règlement politique en Syrie, mais la séance d'aujourd'hui est spéciale. Pour la première fois, nous nous réunissons à un moment où nous pouvons dire avec satisfaction que des conditions réelles ont été créées et sont en place pour nous engager et avancer sur la voie d'une solution durable et juste à la crise syrienne, dans l'intérêt de tous les Syriens sans exception. Comme vient de nous le confirmer l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, les travaux relatifs à la formation de la Commission constitutionnelle ont été achevés. Il s'agit sans aucun doute d'une réalisation très importante pour l'ensemble de la communauté internationale.

Qu'il me soit permis de rappeler aux membres que l'idée de créer la Commission constitutionnelle a été adoptée par les participants au Congrès pour le dialogue national syrien à Sotchi en 2018, qui représentaient toutes les couches de la société syrienne. Nous convenons avec M. Pedersen que la création de la Commission n'est pas la fin, mais le début d'un long chemin. Et c'est ce qu'ont dit nombre d'orateurs aujourd'hui. Les Syriens doivent se mettre d'accord sur les paramètres du développement futur de leur pays. Je voudrais également rappeler le principe fondamental concernant leur travail qu'ils doivent mener en toute indépendance, consacré

par la résolution 2254 (2015), qui est de promouvoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens.

Nous nous félicitons de l'intention d'organiser la première réunion de la Commission constitutionnelle à Genève à la fin octobre. La Russie, aux côtés de l'Iran et de la Turquie, a apporté une contribution décisive à sa formation et à l'adoption de son règlement intérieur. Dans le même temps, les pays garants ont travaillé en étroite collaboration avec les parties syriennes, à savoir le Gouvernement et l'opposition, et ont coordonné étroitement leurs efforts avec le Secrétaire général António Guterres et son Envoyé spécial. La Russie continuera de tout mettre en œuvre pour apporter son appui en vue d'un lancement réussi et de travaux durables de la Commission constitutionnelle. Les représentants de la Turquie et de l'Iran ont également maintes fois donné leurs assurances à cet égard. Par ailleurs, toutes les activités des pays garants du processus d'Astana seront basées sur le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Les Présidents des trois pays l'ont réaffirmé avec fermeté lors du cinquième sommet tripartite qui s'est tenu à Ankara le 16 septembre. La pratique consistant à organiser des réunions internationales de haut niveau sur la Syrie dans le cadre du processus d'Astana se poursuivra. La prochaine réunion de ce type devrait se tenir dans la capitale du Kazakhstan dans un proche avenir.

Nous estimons que nous devons tous faire preuve de la plus grande prudence s'agissant du dialogue inter-syrien qui doit débiter à la fin du mois d'octobre à Genève. Nous ne doutons pas que les Syriens, qui représentent l'un des pays les plus anciens et uniques du Moyen-Orient, avec une tradition séculaire de coexistence pacifique entre les groupes ethniques et religieux, seront capables de trouver eux-mêmes des solutions mutuellement acceptables. Ils disposent également d'une expertise suffisante à cette fin. Nous sommes convaincus que les tentatives d'ingérence dans le dialogue inter-syrien et d'imposition aux Syriens de prescriptions incompatibles avec leurs traditions culturelles, religieuses et nationales sont inacceptables. Il est également inacceptable de fixer des délais artificiels ou d'exiger des concessions d'une seule des parties. Telle est la position du format d'Astana, qui est prêt à continuer à fournir une assistance constructive aux Syriens en coordination avec l'ONU. Nous invitons tous ceux qui souhaitent réellement que la paix soit rétablie en Syrie à se joindre à nos efforts dans un esprit constructif.

Certains ont dit qu'il était étrange que le représentant de l'Iran soit à la table avec nous. Je trouve étrange que de telles paroles aient été prononcées dans cette salle. En tant que membre de la troïka d'Astana, l'Iran a beaucoup fait pour vaincre le terrorisme en Syrie. Toutefois, j'ai du mal à me rappeler ce que certains membres occidentaux du groupe restreint sur la Syrie ont fait pour lancer le processus politique et créer les conditions nécessaires à cet égard. Il y a beaucoup de discussions et de conférences, mais peu de réalisations concrètes. J'espère que cela va changer.

Nous parlons aujourd'hui de la Syrie, mais nous sommes bien conscients que si nous pouvons avancer vers un règlement politique viable et durable dans ce pays – basé, je le répète, sur un engagement en faveur de sa souveraineté et de son intégrité territoriale –, cela aura certainement un impact dont toute la région a besoin aujourd'hui. Cela sera dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient. Le moment est venu d'encourager, et non de décourager, le retour de la Syrie dans la famille arabe.

Le peuple syrien, notamment avec l'appui de la Russie, a remporté une victoire décisive sur le terrorisme. Les principales forces de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra – ou quel que soit son nom actuel –, et d'autres groupes terroristes reconnus comme tels par le Conseil de sécurité ont été éliminés. Toutefois, les efforts visant à éliminer les terroristes, y compris dans des zones névralgiques majeures comme Edleb, doivent se poursuivre en prenant le plus grand soin à ne pas mettre en danger la vie et la sécurité des civils.

Nous sommes déçus qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur la plupart des questions lors de la récente discussion sur la situation à Edleb. La faute en revient à ceux qui, sous des prétextes humanitaires, ont délibérément soumis un projet de résolution (S/2019/756) politisé, qui n'avait aucune chance d'être adopté au Conseil. Bien entendu, nous ne pouvons qu'être préoccupés par la situation dans le nord-est de la Syrie, où les cellules dormantes de l'EIIL deviennent de plus en plus actives. Nous estimons que la sécurité et la stabilité ne pourront être instaurées dans ces zones que si elles sont remises sous le contrôle du Gouvernement légitime. Les tentatives visant à consolider les lignes de démarcation qui, malheureusement, ont été tracées aujourd'hui en Syrie, en particulier sous le prétexte d'un prétendu cessez-le-feu national, sont également inacceptables. En effet, par définition, il n'est pas possible de

déclarer une trêve avec des terroristes, et les problèmes syriens doivent être réglés au moyen d'un dialogue inclusif et de large portée.

La percée politique d'aujourd'hui crée les conditions nécessaires pour prendre des mesures concrètes en vue de la fourniture d'une aide humanitaire globale dans le cadre de la reconstruction post-conflit de la Syrie. Cela contribuera à redonner force à l'économie du pays et à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. C'est précisément ce dont ont parlé nos partenaires occidentaux tout au long de l'année écoulée, appelant littéralement à l'aide pour que la Commission constitutionnelle soit lancée et faisant de ce lancement la condition *sine qua non* pour débloquer les fonds nécessaires au relèvement post-conflit. Je trouve immoral de conditionner tout pas en direction de Damas à des exigences politiques qui ne cessent de changer.

Enfin, je soutiens les efforts concertés et cohérents de la communauté internationale, à condition qu'ils visent véritablement à encourager le processus de paix et non à servir des objectifs géostratégiques étroits. Je suis résolument convaincu que si nous agissons tous ensemble, et je dis bien tous ensemble, nous pourrons faire plus pour la Syrie et les Syriens que si nous agissons séparément.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Chine a demandé à faire une nouvelle déclaration.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Dans sa déclaration, l'Ambassadeur de l'Allemagne est une nouvelle fois revenu sur la position de la Chine dans le vote sur les projets de résolution relatifs à la situation humanitaire en Syrie (voir S/PV.8623). Nous avons déjà clairement indiqué que nous n'acceptons pas de telles accusations. Comme d'autres, la Chine accorde une attention particulière à la situation humanitaire en Syrie, et c'est précisément la raison pour laquelle elle a présenté, avec la Russie, un projet de résolution parallèle (S/2019/757), qui abordait de manière globale la situation humanitaire et la lutte contre le terrorisme dans le pays, en tenant compte des besoins humanitaires du peuple syrien. Malheureusement, ce projet n'a pas été adopté.

Comme je l'ai déjà dit, si nous voulons améliorer la situation humanitaire de tout le peuple syrien, une étape importante serait la levée des sanctions économiques imposées à la Syrie.

Enfin, je souligne une fois de plus que la Chine appuie les demandes raisonnables du Gouvernement syrien, ainsi que les bons offices de l'ONU et de l'Envoyé spécial. Nous appuyons également la poursuite des efforts pour faire avancer le processus politique en Syrie, grâce à un processus dirigé et contrôlé par les Syriens fondé sur la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. La Chine est prête à jouer un rôle constructif à cet égard.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Önal** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter la Russie au moment où sa brillante présidence du Conseil touche à sa fin. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'information d'aujourd'hui et de nous avoir permis d'y participer.

Nos remerciements vont aussi à l'Ambassadeur Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Ayant été un des témoins les plus directs de son dévouement et de son professionnalisme, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Pedersen et son équipe pour les efforts qu'ils ont déployés afin de mettre la dernière main à la Commission constitutionnelle et à son règlement intérieur.

La mise en place de la Commission est un premier pas important. Il n'aurait pas été possible sans l'engagement constructif des parties syriennes dans le cadre du processus d'Astana, le tout en coordination avec l'ONU. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Fédération de Russie et l'Iran pour leur contribution à la réalisation de ce résultat. Comme nous ne cessons de le souligner, pour que le processus politique avance et soit mené à bien, il faut que les positions de toutes les grandes parties prenantes soient alignées.

La communauté internationale, à commencer par le Conseil de sécurité, doit continuer d'appuyer et d'encourager la Commission à parvenir à un résultat final qui ouvrira la voie à des élections libres et régulières sous la supervision des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) et aux aspirations du peuple syrien.

Le processus politique et le prochain cycle de négociations à Genève auront du mal à aboutir à un résultat positif si un environnement favorable n'est pas garanti sur le terrain. Edleb en est un bon exemple. Dans le cadre du processus d'Astana, nous poursuivons nos efforts en faveur de la mise en œuvre intégrale du mémorandum

de Sotchi. En ce sens, le maintien du statu quo dans la province demeure crucial. Nous sommes conscients de la présence d'éléments radicaux et de la nécessité de répondre à cette menace. En revanche, nous ne sommes pas d'accord pour dire que s'en prendre aux civils et à l'infrastructure civile est le bon moyen d'atteindre cet objectif. Il ne peut y avoir de solution militaire à la crise.

Nous souscrivons au principe selon lequel le processus politique doit être dirigé et contrôlé par les Syriens. Le succès de ce processus dépendra dans une large mesure de la capacité de la communauté internationale et de l'ONU d'instaurer un certain niveau de confiance mutuelle entre les Syriens. L'Envoyé spécial Pedersen peut compter sur le soutien constant de la Turquie à cet égard.

Pour sa part, la Turquie poursuivra ses efforts dans le cadre du processus d'Astana pour contribuer à la mise en place de mesures de confiance à l'appui des efforts de l'ONU. Nous considérons que les mesures envisagées par le groupe de travail du processus d'Astana concernant la libération simultanée des personnes enlevées ou détenues constituent des avancées certes modestes mais néanmoins prometteuses. Nous continuerons d'appuyer les activités du groupe de travail.

La Turquie, qui est un des pays les plus touchés par le conflit en Syrie, est déterminée à s'attaquer aux menaces découlant de ce conflit. Les éléments terroristes – que ce soit à Edleb ou dans le nord-est; qu'ils appartiennent à Daech ou aux Unités de protection du peuple du Partiya Yekitiya Demokrat, ne devraient avoir aucune place en Syrie. La présence de ces organisations terroristes, sans parler des moyens qui pourraient leur être donnés, constitue une menace directe non seulement pour notre sécurité nationale, mais aussi pour l'intégrité territoriale et l'unité politique de la Syrie.

La Turquie a toujours été en première ligne des efforts pour alléger le sort des réfugiés syriens. Tout en accueillant 3,6 millions de Syriens dans notre pays, nous ne ménageons aucun effort pour faciliter également l'aide humanitaire à ceux qui vivent dans des conditions difficiles en Syrie. Mais nous pensons que le moment est venu de réfléchir sérieusement et de commencer à œuvrer à la mise en place des conditions permettant un retour sûr et librement consenti des réfugiés syriens dans leur patrie. C'est un exercice que, dans un premier temps, nous avons amorcé avec les pays voisins et en coordination avec les parties prenantes régionales et internationales.

Je voudrais conclure en réaffirmant la détermination de la Turquie à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution politique durable en Syrie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Dehghani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Je remercie également l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, de sa contribution et de ses efforts inlassables.

L'accord sur la formation de la Commission constitutionnelle contribuera à mettre un terme à la crise syrienne par un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens sous les auspices de l'ONU, qui permettra de parvenir à une solution politique que mon gouvernement demande et s'efforce de promouvoir depuis le début. Nous nous félicitons de la formation de la Commission, qui résulte de consultations étroites et constantes entre les garants du processus d'Astana et qui en illustre clairement l'efficacité.

Avec les autres garants du processus d'Astana – la Fédération de Russie et Turquie –, nous sommes fermement résolus à aider activement le Gouvernement syrien à lancer les travaux de la Commission et à en appuyer les travaux, comme l'ont déclaré les garants lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à New York le 24 septembre. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement le principe énoncé dans les principales règles de fonctionnement de la Commission, selon lesquelles

« la Commission constitutionnelle travaillera avec diligence et sans interruption [...] sans ingérence étrangère et sans qu'on lui impose un calendrier » (S/2019/775, *annexe, par. 21*).

Par conséquent, si la Commission doit se voir accorder tout l'appui dont elle a besoin pour accomplir son travail, il convient de s'abstenir d'exercer une quelconque pression extérieure ou de fixer des échéances artificielles. C'est ce que la Commission attend de tous, et c'est ce qu'il convient de respecter. Toute assistance éventuelle à la Commission, même par l'ONU, ne devra être fournie qu'à la demande de la Commission elle-même, conformément à ses principales règles de fonctionnement, et dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le récent sommet du processus d'Astana a réaffirmé ces principes et rejeté toutes les tentatives d'imposer des changements sur le terrain au prétexte de lutter contre le terrorisme, y compris les velléités d'autonomie illégitimes. Les garants du processus d'Astana se sont également dits déterminés à s'opposer aux visées séparatistes. En conséquence, toutes les forces étrangères dont la présence n'est pas autorisée par le Gouvernement syrien doivent quitter le pays. Le parfait exemple à cet égard concerne l'occupation de certaines parties de la Syrie par les forces des États-Unis, qui continuent de soutenir et de protéger des groupes terroristes sous couvert de lutter contre le terrorisme.

Il va sans dire que les actes d'agression d'Israël contre la Syrie constituent une violation flagrante de ces principes et compliquent encore davantage la situation. La communauté internationale doit contraindre Israël à mettre un terme à son agression et ses violations. Face à ces actes d'agression, le Gouvernement syrien a la prérogative souveraine de décider quand et comment exercer son droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective. Dans ce contexte, l'Iran souligne également que l'occupation du Golan syrien occupé par Israël est illégale et que la reconnaissance, par les États-Unis, de son annexion par Israël est nulle et non avenue. Nous condamnons ces actes illégaux et irresponsables et soulignons que le Golan fait et continuera de faire partie intégrante du territoire syrien.

Certes, la Commission constitutionnelle doit s'acquitter de son mandat avec diligence, mais il ne doit y avoir aucun lien entre ses travaux et d'autres mesures importantes telles que la lutte contre le terrorisme, le rétablissement du contrôle du Gouvernement syrien sur l'ensemble de son territoire, le retour de tous les réfugiés et déplacés et la reconstruction du pays. Un grand nombre de Syriens sont pris au piège dans des zones contrôlées par les terroristes. Garantir leur sécurité contre les terroristes incombe au premier chef au Gouvernement syrien. Dans le même temps, si la lutte contre les terroristes doit se poursuivre sans relâche, tous les efforts doivent également être faits pour protéger la vie des civils. De même, la communauté internationale doit aider et faciliter le retour rapide, sûr et volontaire de tous les réfugiés et déplacés. Aucun réfugié ou déplacé ne doit être contraint de rentrer ou de ne pas rentrer. Plus important encore, tous les réfugiés et déplacés doivent pouvoir retourner dans leur lieu d'origine. Il est inacceptable de politiser ou d'entraver le retour des réfugiés et des déplacés. En outre, il est essentiel de soutenir la

reconstruction de la Syrie. Cela ne doit être ni politisé ni lié à une quelconque autre question.

Pour mettre fin à la crise syrienne, nous poursuivons notre coopération avec le Gouvernement syrien. En accueillant le prochain sommet du processus d'Astana, l'Iran s'efforcera d'atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Edrees** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence russe du Conseil de sécurité pour ce mois, qui a été très occupée par des questions importantes. Je tiens également à remercier M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de son exposé éclairant et très utile.

La délégation de mon pays tient à féliciter le peuple syrien frère d'avoir réussi à mettre en place la Commission constitutionnelle syrienne qui, nous l'espérons, contribuera à mettre fin aux souffrances du peuple syrien et à trouver un règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, face à cette crise qui dure depuis des années et qui n'a fait que s'aggraver. Nous saluons les efforts inlassables du Secrétaire général António Guterres et le rôle clef joué par l'Envoyé spécial Pedersen, qui a travaillé en collaboration avec les parties concernées pour parvenir à cet important accord. Nous nous félicitons également de l'esprit positif dont ont fait preuve les parties syriennes pour parvenir à cette réalisation. Peut-être ces progrès nous appellent-ils tous désormais à en tirer rapidement parti, en prenant les mesures concrètes ci-après.

Premièrement, la Commission constitutionnelle doit lancer ses travaux dès que possible et se concentrer sur les questions de fond, tout en évitant les complexités ou les différends procéduriers qui ne feraient que prolonger les souffrances du peuple syrien frère.

Deuxièmement, en parallèle, nous devons nous atteler sans tarder à régler les questions pendantes du règlement politique, conformément à la résolution 2254 (2015), sans utiliser la Commission constitutionnelle en substitut aux autres procédures requises.

Troisièmement, des mesures sérieuses et collectives doivent être prises pour lutter contre le terrorisme et les groupes armés illégitimes sur l'ensemble du territoire syrien, sans se fier aveuglément aux nouveaux noms que ces groupes terroristes utilisent pour dissimuler leur véritable identité. Dans le même temps, des mesures doivent être prises à l'encontre des parties qui

continuent de financer ces groupes terroristes et de leur fournir des armes, voire un couvert politique, ce que tout le monde constate mais que certains préfèrent ignorer.

Il est peut-être de notre droit, ou de notre devoir, de nous demander légitimement qui a contribué à l'arrivée de milliers de combattants étrangers en Syrie, qui les a armés et financés, qui leur a fourni des refuges, portant ainsi une atteinte flagrante au droit international et aux résolutions du Conseil, ainsi qu'à la souveraineté du pays et aux droits, à la sécurité et à la vie du peuple syrien frère. Je voudrais rappeler que ce danger s'est propagé en dehors de la Syrie, puisque des milliers de terroristes sont désormais en Libye.

Dans le même ordre d'idées, l'Égypte appelle le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme à assumer leurs responsabilités et à endiguer immédiatement le flux de terroristes et de combattants étrangers qui quittent la Syrie pour se rendre en Libye et dans d'autres régions d'Afrique. Ces derniers mois, des milliers d'entre eux ont été transférés, soutenus, financés et protégés par certaines parties qui fournissent à ces éléments terroristes des couloirs sûrs pour se déplacer vers d'autres régions afin de poursuivre leurs actes subversifs et leurs plans destructeurs au Moyen-Orient, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; ce qui pose également une très grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Enfin quatrième, certaines parties doivent cesser leurs manoeuvres d'ingénierie démographique afin de modifier la composition démographique du nord de la Syrie, dans le seul but d'étendre leur influence régionale. Nous devons souligner l'importance d'appliquer correctement les normes internationales relatives au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés dans leurs foyers et de ne pas les transférer dans d'autres régions dans le but de modifier la démographie syrienne initiale de certaines parties du pays.

La délégation de mon pays voudrait également appeler l'attention du Conseil sur l'importance des éléments figurant dans le communiqué conjoint publié le 26 septembre par les ministres des affaires étrangères du groupe restreint sur la Syrie, qui reflète une vision équilibrée et objective des prochaines étapes à franchir pour parvenir à un règlement politique de la crise et mettre fin à la tragédie humanitaire.

Pour terminer, l'Égypte réaffirme sa détermination à appuyer sans relâche tous les efforts visant à parvenir à un règlement politique équilibré et durable, qui

permette de garantir le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Syrie, pays frère, tout en préservant pleinement sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale, ainsi que la sécurité de son peuple.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**M<sup>me</sup> Bahous** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et saluer les efforts déployés par la Fédération de Russie pendant sa présidence du Conseil de sécurité pour s'acquitter du mandat de cet organe concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, de son exposé exhaustif. À cet égard, je le remercie des efforts inlassables qu'il déploie pour trouver une solution politique à la crise syrienne, lesquels ont récemment débouché sur l'annonce de la mise en place de la Commission constitutionnelle.

Depuis le début de la crise syrienne, le Royaume hachémite de Jordanie a souligné qu'il n'y avait pas de solution militaire à la crise. Nous avons œuvré de concert avec la communauté internationale pour trouver une solution pacifique qui permettrait d'éviter la destruction de la Syrie et le déplacement de son peuple, mettrait fin aux répercussions humanitaires et limiterait les souffrances du peuple syrien frère. La Jordanie continuera d'appuyer tous les efforts visant à trouver un règlement politique à la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015), en collaborant avec la communauté internationale dans le cadre de son appartenance au groupe restreint sur la Syrie et par l'intermédiaire des réunions du processus d'Astana auxquelles elle participe en qualité d'observatrice.

Mon pays souligne son appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial pour la Syrie pour parvenir à un règlement politique fondé sur la résolution 2254 (2015). Nous nous félicitons également de l'annonce par l'ONU de l'accord conclu par toutes les parties concernant la formation de la Commission constitutionnelle, qui permettra de lancer le processus politique (voir S/2019/775, annexe). Il s'agit d'une avancée longtemps attendue à laquelle toutes les parties concernées ont contribué et qui mérite d'être couronnée de succès. Cela exige des efforts de coopération afin de faire rapidement et concrètement fond sur l'accord pour parvenir à une solution globale à la crise, qui soit acceptable pour les Syriens, qui rétablisse la sécurité, la stabilité et l'unité en Syrie et qui libère le pays des bandes terroristes, tout en

créant les conditions propices au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés. Tout cela exige également des efforts accrus pour assurer le financement nécessaire au rétablissement de la stabilité dans l'ensemble du territoire syrien.

Mon pays accueille 1,3 million de sœurs et frères syriens. Bien que les capacités du Royaume aient été dépassées, nous n'épargnons aucun effort pour répondre aux besoins des réfugiés et les aider, malgré la pression énorme qui en résulte sur notre économie nationale. À ce sujet, nous réaffirmons que la crise des réfugiés relève de la responsabilité de la communauté internationale et qu'elle requiert donc une solution collective. L'aide internationale n'a jusqu'à présent pas été à la hauteur de l'ensemble des besoins des réfugiés et des communautés d'accueil, c'est pourquoi nous devons mieux coordonner nos efforts. Le Royaume hachémite de Jordanie encourage le retour volontaire des réfugiés syriens dans leurs foyers. Toutefois, nous insistons sur la nécessité pour toutes les parties de coordonner leurs efforts à cette fin en créant les conditions propices au retour librement consenti, dans la dignité et en toute sécurité de nos sœurs et frères syriens.

Je suis pleinement convaincue que le Conseil de sécurité est conscient de la redoutable tâche et lourde responsabilité qui incombe à nos frères syriens, qui espèrent que le Conseil rétablira la stabilité, la paix et la normalité. Cela exige que la communauté internationale ne ménage aucun effort pour servir les intérêts du peuple syrien frère.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre direction avisée des travaux du Conseil de sécurité durant le mois en cours.

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que de graves défis menacent le Moyen-Orient. Cependant, l'annonce faite au début de la semaine dernière représente une lueur d'espoir en ce qui concerne la situation en Syrie (voir S/2019/775). Le Gouvernement de mon pays se félicite de l'annonce de l'accord sur la formation de la Commission constitutionnelle et du début imminent de ses travaux visant à rédiger une constitution, conformément à la résolution 2254 (2015). Il s'agit là d'une étape décisive sur la voie d'une solution politique tant attendue, à même de mettre un terme aux souffrances du

peuple syrien frère et de garantir le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés.

Comme en ont témoigné toutes les parties, la Commission syrienne de négociation a largement coopéré avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, dont nous appuyons les efforts. En phase avec les exigences actuelles, elle réunira les candidats à la Commission constitutionnelle et ses conseillers à Riyad, le 7 octobre prochain, afin de préparer les documents constitutionnels. Le Royaume d'Arabie saoudite veillera à ce que cette réunion soit couronnée de succès et exhorte la Commission syrienne de négociation à coopérer avec sérieux et objectivité durant la phase à venir. La Commission syrienne de négociation travaille consciencieusement pour faire en sorte que la Commission constitutionnelle soit un succès.

Le Gouvernement de mon pays appelle les autorités syriennes à saisir cette occasion pour participer avec sérieux et sincérité à la première réunion de la Commission constitutionnelle, qui se tiendra fin octobre, et à ne pas l'entraver. Les autorités syriennes doivent donc reconnaître que ce premier pas vers une solution politique nécessite un engagement véritable dans le processus politique et des mesures concrètes. La voix de la raison doit prévaloir pour mettre fin à la crise en Syrie qui dure depuis huit ans – crise qui a été exploitée par les ennemis du peuple syrien et du monde arabe pour mettre en œuvre un programme étranger visant à plonger la région dans le chaos dans le cadre d'une politique sectaire destructrice fondée sur l'expansionnisme dans la région, et pour prolonger le conflit dans l'intérêt de ce programme.

Nous devons comprendre que les milices terroristes et sectaires soutenues par l'Iran qui se sont infiltrées en Syrie ont joué un grand rôle dans la destruction de ce pays. C'est pourquoi il faut, aux fins du règlement de la crise syrienne, qu'elles soient amenées à quitter le territoire syrien.

L'Iran doit comprendre que la Syrie est un État arabe et que sa place naturelle est parmi ses frères arabes. Son ingérence flagrante en Syrie est la meilleure preuve que ce régime terroriste, après avoir été un État respectant les traités internationaux et les règles internationales ainsi que le principe de bon voisinage, s'est transformé en État renégat qui sème le chaos et inflige des souffrances aux peuples de la région,

Mon pays rejette et condamne le meurtre et le déplacement des civils ainsi que l'emploi d'armes

chimiques en Syrie, et demande que les auteurs de ces crimes inhumains aient à en répondre. Les crimes commis à Edleb doivent cesser immédiatement et sans conditions. Le Royaume d'Arabie saoudite apporte son soutien au peuple syrien par tous les moyens possibles, l'objectif étant d'aider la Syrie à retrouver sa voie, d'épargner à son peuple de nouvelles destructions et souffrances, et de veiller au retour, en toute sécurité, des réfugiés, conformément aux normes internationales et onusiennes. Il appelle aussi la communauté internationale à rester unie dans son soutien aux efforts de l'Organisation et de l'Envoyé spécial des Nations Unies en vue de parvenir à la solution politique souhaitée, conformément à la résolution 2254 (2015), et dans le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous dire une fois encore, au nom de mon pays, la République arabe syrienne, combien nous nous réjouissons de l'accession de la Fédération de Russie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Le fait que l'annonce de la mise en place de la Commission constitutionnelle ait coïncidé avec votre présidence du Conseil réaffirme, selon nous, le rôle important joué par votre pays dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales et dans la consécration des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, notamment ceux relatifs au respect de la souveraineté et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays.

Le Gouvernement syrien, en coordination étroite avec ses amis en Russie et en Iran et en collaboration avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Geir Pedersen, a réussi à mettre en place la Commission constitutionnelle, comme l'a annoncé le Secrétaire général, et à convenir de son mandat et des principales règles de son fonctionnement. La Commission constitutionnelle doit être dirigée et contrôlée par les Syriens, loin de toute ingérence extérieure, comme M. Pedersen l'a lui-même réitéré au début de la présente séance. La mise en place de la Commission constitutionnelle est une victoire nationale syrienne par excellence, en cela que nous avons pu surmonter tous les obstacles dressés par les gouvernements hostiles à la Syrie en vue de prolonger la crise et d'entraver tout règlement politique.

C'est la volonté de la Syrie de mettre en place une commission constitutionnelle – effort suivi de près par le Président de la République – qui a permis cette importante réalisation nationale, qui est à mettre à l'actif du peuple syrien. Je dis cela car, comme le dit si bien le proverbe que nous connaissons tous, « La victoire a cent pères, mais la défaite est orpheline ». Étant donné que la Constitution est la loi fondamentale qui exprime les aspirations de tout peuple de la planète et reflète sa vision nationale et ses choix politiques, économiques, culturels et sociaux, son appropriation par le pays doit être sa base et sa pierre angulaire. Les Syriens ont, seuls, le droit exclusif de discuter de leur Constitution nationale et de l'adopter de leur plein gré, sans ingérence étrangère, et sans conditions préalables ou chantage de la part de parties et de gouvernements qui ont parié sur l'insécurité et la déstabilisation de la Syrie pour détruire et piller ses ressources, violer sa souveraineté et attenter à l'indépendance de sa décision nationale en investissant dans le terrorisme sous toutes ses formes, aussi bien politiques, militaires qu'économiques.

La Syrie est aussi ancienne que l'histoire elle-même. La tombe de notre ancêtre commun, Abel, se trouve dans la banlieue de Damas, et la ville syrienne d'Ougarit a offert à l'humanité son premier alphabet en 1700 avant notre ère. Le législateur syrien Emilius Babinos, né à Homs en 142 avant notre ère, et dont la statue trône aujourd'hui encore au palais de justice de Rome, a été l'un des cinq législateurs syriens dont la jurisprudence forme 80 % du code justinien. Apollodore de Damas, né à Damas en 60 avant notre ère, est le plus grand architecte que l'histoire ait connu. C'est lui qui a conçu et réalisé le pont sur le Danube. Je dis cela pour que tout le monde sache que nous ne sommes des novices ni en politique, ni en histoire, ni en droit, ni en économie.

Le Gouvernement de mon pays a continué de participer aux réunions d'Astana en tant que cadre ayant permis d'enregistrer des résultats concrets sur le terrain. Il a aussi accueilli positivement ce qui a été convenu à la conférence de dialogue national à Sotchi, notamment l'accord relatif à la création de la Commission constitutionnelle. Cette attitude positive s'est cristallisée clairement dans l'accord conclu avec l'Envoyé spécial sur le mandat et les règles de fonctionnement de la Commission. Nous sommes convenus, en effet, des principes qui doivent régir son action, en premier celui du plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité du territoire et du peuple de la République arabe syrienne. Et nous nous sommes mis d'accord que

le processus politique soit dirigé et contrôlé par la Syrie et que la Commission puisse accomplir son travail sans conditions préalables et produire des résultats et des recommandations sans ingérence étrangère.

La Commission doit être maîtresse de son action et de ses décisions, et aucun pays ni aucune partie, encore moins le dénommé « groupe restreint », n'a le droit de s'ingérer dans ses travaux, que ce soit directement ou indirectement. Nous sommes aussi convenus qu'aucun délai ni calendrier ne doit être imposé à la Commission et que toutes les décisions qu'elle prendra soit clairement examinées, étant donné que la Constitution va déterminer l'avenir de la Syrie pour des générations. M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général, est pleinement conscient de cela.

Nous, en Syrie, tenons particulièrement à ce que le processus politique avance sur des bases saines et de façon qui réponde aux aspirations du peuple syrien. Le rôle de l'Envoyé spécial pour la Syrie consiste à faciliter le travail de la Commission constitutionnelle et à rapprocher les vues de ses membres, grâce à ses bons offices, le cas échéant, comme il l'a lui-même réitéré dans sa déclaration liminaire.

Compte tenu de ce qui précède, nous réaffirmons notre disposition à œuvrer activement avec les pays amis et avec l'Envoyé spécial au lancement des travaux de la Commission. Nous attendons avec intérêt la visite que doit effectuer l'Envoyé spécial à Damas dans les prochains jours pour préparer conjointement avec l'État syrien la tenue de la première réunion de la Commission constitutionnelle et coordonner les actions à mener pour lui permettre de parvenir à des résultats sérieux qui répondent aux aspirations du peuple syrien.

Le Gouvernement de mon pays est prêt à participer de manière constructive aux travaux de la Commission constitutionnelle, mais nous sommes très réalistes, responsables et parfaitement conscients que le processus politique ne sera pas une promenade de santé. Le Conseil se souviendra sans doute que nous et d'autres États Membres, dans cette même salle, avons mis en garde contre le fait d'autoriser certains à manipuler la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, comme cela fut le cas lorsque l'Iraq et la Libye ont été envahis. Ce dont nos États ont vraiment besoin, c'est qu'on éteigne l'incendie que certains essaient d'attiser dans notre région depuis des décennies afin de déstabiliser la région, de piller ses ressources et de déplacer ses populations.

Néanmoins, nous restons confiants dans nos capacités nationales et dans l'appui et l'assistance de nos amis et alliés, qui ne veulent que le bien et la stabilité pour la Syrie, la région et le monde, refusent toute ingérence extérieure et insistent sur la nécessité d'un processus politique dirigé et contrôlé exclusivement par les Syriens. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec d'honnêtes partenaires nationaux, qui cherchent véritablement à construire l'avenir de la Syrie et qui soient attachés à l'intérêt supérieur du peuple syrien et à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Nous ne voulons pas de partenaires faux, qui ont pour unique but d'imposer les idées de leurs bailleurs de fonds ou des conditions interventionnistes étrangères pour justifier de quelconques actes d'agression, d'occupation et de terrorisme.

Nous le disons très clairement : nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec des partenaires nationaux véritables et honnêtes qui s'opposeront aux politiques et pratiques des pays tristement célèbres, qui, encore aujourd'hui, tentent d'imposer leur volonté aux dépens de l'intérêt national syrien en soutenant le terrorisme et les milices séparatistes qu'on appelle Forces démocratiques syriennes, et en faisant du Conseil de sécurité une tribune pour diffamer le Gouvernement syrien et ses alliés tandis qu'ils continuent d'imposer au peuple syrien des sanctions économiques unilatérales visant à empêcher la reconstruction et le retour des réfugiés et des personnes déplacées de Syrie dans leurs foyers.

Je voudrais dire à ceux qui se lamentent sur le sort des civils syriens que, jusqu'à ce jour, aucun appareil d'imagerie par résonance magnétique ou de tomodensitométrie n'est autorisé à entrer en Syrie. Nous avons demandé à l'Organisation mondiale de la Santé de nous envoyer ces appareils, mais elle nous a répondu qu'elle ne pouvait pas le faire car certains États influents s'opposent à ce que ce type de matériel médical soit envoyé en Syrie. Ce sont ces mêmes pays qui versent des larmes de crocodile au Conseil lorsqu'ils parlent des civils.

Pour que le processus politique aboutisse en Syrie, il faut mettre fin à la présence illégitime des forces américaines, britanniques, françaises et turques sur le territoire syrien. Notre foi dans l'évolution positive du processus politique ne signifie en aucune façon que nous renonçons à notre droit et à notre obligation constitutionnelle de libérer chaque centimètre de notre territoire du terrorisme et de la présence militaire illégitime. Mon pays continuera d'œuvrer en parallèle sur de nombreux fronts, y compris le règlement politique, la lutte contre

le terrorisme, l'élimination de toute présence étrangère illégitime, le renforcement de la réconciliation nationale et la réparation des dommages causés par le terrorisme et la coalition internationale, tout en comptant sur son propre potentiel et sur l'appui de ses véritables alliés.

Cela étant dit, ce dont les Syriens ont besoin, c'est que le Conseil appuie un règlement politique sérieux et durable, qu'il soutienne nos efforts et ceux de nos alliés dans la lutte contre le terrorisme et l'élimination du financement du terrorisme, et qu'il mette fin aux sanctions économiques unilatérales imposées au peuple syrien par les États-Unis, l'Union européenne et les autres gouvernements.

Pour terminer, la délégation de mon pays voudrait attirer l'attention de tous ceux qui ont appuyé la formation de la Commission constitutionnelle sur le fait que les ennemis d'un règlement de compromis seront prêts à tout pour entraver les travaux de la Commission, y compris à fabriquer de toutes pièces des histoires sans fondement. En témoignent les rumeurs et les mensonges qui circulent. Dès l'annonce de la formation de la Commission, il y a deux jours, le Gouvernement syrien a été accusé à tort d'avoir utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Nous soulignons que ceux qui cherchent à entraver les travaux de la Commission doivent en être tenus responsables et que, pour que les débats de la Commission soient fructueux, les gouvernements des États que je n'ai pas besoin de citer doivent mettre un terme à leurs pratiques hostiles, à leurs accusations et à leurs mensonges, et cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures syriennes.

Nous n'avons jamais dénoncé qui que ce soit à tort. Il y a deux jours, à peine le Secrétaire général avait-il adressé au Président du Conseil de sécurité la lettre concernant le mandat et les principales règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle (S/2019/775, annexe), que déjà de nouvelles idées et propositions contraires à ce qui avait été convenu par le Gouvernement syrien et le Secrétaire général étaient avancées afin de compromettre l'issue finale avant même le lancement des travaux de cette importante commission.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé à faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

**M. Seifi Pargou** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il n'est pas surprenant qu'une fois de plus, l'Ambassadeur du régime qui tue des enfants, le Royaume d'Arabie saoudite, ait tout mis en œuvre pour

détourner l'attention du Conseil des réalités sur le terrain en Syrie et dans la région afin de dissimuler ses crimes contre les populations de la région, notamment les enfants innocents au Yémen. De même, en accusant les autres, le Royaume d'Arabie saoudite cherche désespérément à détourner l'attention de son appui au terrorisme dans la région et dans le monde.

L'Arabie saoudite est la principale source idéologique, financière et logistique des groupes terroristes les plus dangereux de notre région, à savoir Al-Qaida, Daech et le Front el-Nosra. Le soutien qu'elle apporte à ces groupes terroristes en Syrie et en Iraq en est le parfait exemple. Ses actes s'écartent gravement des enseignements de l'islam et constituent une violation flagrante du droit international et, partant, de sa responsabilité internationale. C'est pourquoi les Saoudiens doivent répondre de leur appui au terrorisme et de tous les autres crimes qu'ils commettent dans la région, de la Syrie au Yémen. Au lieu de mentir, de propager de fausses informations et de faire la leçon aux autres, ce régime anormal doit plutôt cesser d'appuyer les terroristes, de tuer des enfants innocents et de détruire des mosquées, des écoles et des hôpitaux au Yémen et ailleurs dans notre région.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a demandé à faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'aurais souhaité ne pas entendre le représentant iranien recourir à ces polémiques lassantes et à ces fausses accusations sur le rôle du Royaume d'Arabie saoudite dans la région.

Qui a promu le terrorisme en Argentine, dans le golfe arabe, en Syrie, en Europe, à Berlin et ailleurs? Tous ces actes sont l'œuvre du principal État terroriste : le régime iranien. Et après tout cela, son représentant vient parler du rôle de mon pays à cet égard et se lamenter sur le sort de nos frères au Yémen. Ce faisant, il applique le fameux proverbe arabe qui dit que le chameau ne voit pas sa bosse, mais celle des autres. Ce régime verse des larmes de crocodile sur le Yémen alors qu'il n'offre rien d'autre au Yémen et aux Yéménites que des balles, la destruction et le chaos. C'est ce qu'il offre aussi aux Syriens et à la Syrie, où il s'attache à diffuser sectarisme et terrorisme, ainsi qu'à l'Iraq, où il poursuit ses manœuvres de déstabilisation de ce noble pays arabe. C'est pourquoi j'invite le représentant iranien à faire son autocritique et à s'abstenir de ressasser ces absurdités et

ces accusations que le monde n'a que trop entendues et dont il sait combien elles sont fausses et infondées.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le représentant de l'Iran a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

**M. Seifi Pargou** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : En fait, nous n'avions pas l'intention de parler de ces faits à la séance d'aujourd'hui étant donné que c'est de la question syrienne dont nous débattons, mais c'est le représentant de l'Arabie saoudite qui nous pousse à le faire.

Il est très regrettable que les Saoudiens s'efforcent, non seulement à la présente séance mais à toutes les réunions, de détourner l'attention des réalités dans notre région. Oui, c'est un fait que l'Arabie saoudite est le problème majeur et la principale source d'instabilité dans notre région. Il n'y a qu'à voir les écoles coraniques qui essaient de l'Asie centrale à la Libye. Qui les finance? Qui fournit une aide financière aux théologiens qui forment les takfiristes et d'autres extrémistes qui essaient dans la région et ailleurs, et déstabilisent des régions entières?

Je ne veux pas parler de notre histoire avec l'Arabie saoudite, mais son hostilité à l'égard de l'Iran est sans fin. Elle va de l'appui à Saddam - à qui elle a donné 100 milliards de dollars durant la guerre pour tuer et mutiler près d'un million d'Iraniens - aux terroristes en Afghanistan, en Syrie et en Iraq. Qui fournit des armes et de l'équipement à ces terroristes?

Et cela se poursuit, malheureusement. Chaque fois que nous présentons un plan de paix, ils disent, « C'est le monde arabe; cela ne nous regarde pas ». Si c'est le cas, pourquoi jettent-ils toujours et partout le blâme sur nous? Ils nous accusent de violation des droits de l'homme et d'autres, alors que le Conseil sait très bien combien est sombre leur bilan en la matière. Onze des 15 auteurs des attentats du 11 septembre 2001 commis ici aux États-Unis étaient des ressortissants saoudiens.

Ils nous accusent de terrorisme. Chaque semaine, nous arrêtons des groupes de terroristes équipés, armés et financés par l'Arabie saoudite qui tentent de s'infiltrer par nos frontières est et ouest. Nous pouvons fournir toutes les preuves possibles à cet égard, et nous le leur avons dit; ils le savent très bien.

Un régime qui a un très sombre bilan en matière de droits de l'homme ne devrait pas accuser d'autres de telles violations. Il suffit de voir comment ils se

comportent avec des minorités, notamment avec les Chiites. Quand nous leur demandons ce qui s'est passé dans la région d'Al-Awamiyah, dans l'est de l'Arabie saoudite, ils disent qu'il ne sert à rien de soulever ce sujet ici. Mais c'est leur politique. Nous ne voulons pas nous immiscer dans ces affaires.

Nous avons proposé un plan de paix pour le Yémen; nous avons aussi proposé initialement un plan de paix pour la Syrie, pour l'Iraq et pour d'autres, mais les Saoudiens ont entravé notre action et ont toujours été le principal obstacle, affirmant que cela ne nous regardait pas. C'est ce que nous leur proposons toujours, même maintenant avec le plan de paix pour Ormouz - l'initiative HOPE - présenté par notre Président. Nous invitons toujours tous les pays de la région, y compris l'Arabie saoudite, à nous réunir et à discuter des problèmes de la région.

L'Arabie saoudite a elle même proposé un plan de paix pour la région. Nous pouvons tous travailler sur cette question et, nous l'espérons, ramener la stabilité dans la région. Mais il faut d'abord que l'appui au terrorisme cesse et, deuxièmement, que la guerre au Yémen s'arrête. Et tout cela est entre les mains de l'Arabie saoudite.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Avant de lui donner la parole, je voudrais juste rappeler à tous qu'il convient d'être aussi bref que possible et de ne pas sortir du sujet à l'examen, qui est aujourd'hui la principale question inscrite à l'ordre du jour.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je vais être bref. Cela me désole de voir que notre collègue, le représentant iranien, s'efforce de prolonger la discussion sur ce sujet. Il réitère ces mensonges de façon claire et ouverte, et affirme que nous leur disons que cela ne les regarde pas. C'est vrai. Cela ne les regarde pas. Il n'appartient pas à l'Iran de s'immiscer dans les affaires du monde arabe et des pays arabes. L'Iran se vante d'occuper des capitales arabes. Il n'a rien à faire en Iraq, ni en Syrie, ni à Bahreïn, ni ailleurs.

Il dit qu'ils arrêtent chaque semaine des terroristes. Cela est vrai. Chaque semaine ils arrêtent leurs citoyens, les torturent et les emprisonnent. Ils sont connus pour cela. Ce sont eux qui propagent le sectarisme. Nos liens avec l'Iran sont positifs et remontent à loin dans l'histoire. Ils ne se sont détériorés qu'après l'éclatement de la révolution iranienne, qui a appelé à

l'exportation du sectarisme partout dans le monde arabe et islamique.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je voudrais, en tant que Président du Conseil de sécurité, souligner que tous ceux qui ont demandé à prendre la parole ont pu le faire.

Nous avons écouté très attentivement tous ceux qui ont demandé à prendre la parole pour parler de la principale question inscrite à l'ordre du jour, la Syrie, ainsi que d'autres questions régionales d'ordre plus général. Je pense que les déclarations faites par tout le monde aujourd'hui et l'échange de vues qui a suivi ont été sans aucun doute utiles et qu'ils se poursuivront à l'avenir.

Je vais maintenant faire une courte déclaration à titre national.

Je voudrais dire que l'échange de vues et les déclarations faites à la fin de la séance montrent à quel point toutes les questions de paix et de sécurité dans la région du Moyen-Orient sont étroitement liées. Dans ma déclaration, j'ai souligné la profonde portée régionale de notre prompt action en vue d'un règlement durable et fiable en Syrie, et nos échanges de vues ont montré, encore une fois, que si nous saisissons la présente occasion pour aller rapidement vers un règlement acceptable et fiable en Syrie, dans l'intérêt de tous les Syriens, je pense que cela contribuera de manière décisive à l'architecture de paix et de sécurité que nous nous efforçons tous de mettre en place au Moyen-Orient et dans le golfe Persique.

L'échange de déclarations que nous venons d'avoir ne fait que confirmer cela. À cet égard, je voudrais aussi exprimer ma conviction que les idées et les propositions que la Fédération de Russie a avancées au Conseil concernant la mise en place d'un dispositif de sécurité fiable dans le golfe Persique est une base nécessaire et utile pour débattre de la façon dont nous pouvons tous

conjointement – ensemble – contribuer à créer ce dispositif de sécurité. Je propose que nous ne perdions pas cette occasion dans nos prochaines discussions.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de septembre, je voudrais, au nom de la Fédération de Russie, exprimer nos sincères remerciements aux membres du Conseil et au Secrétariat pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Le mois a été incontestablement chargé. Et, bien que je ne sois peut-être pas celui qui doit le dire, je l'ai constaté depuis Moscou, et je l'ai vu ici aujourd'hui, et en me fondant sur le travail de notre Mission permanente, sous la direction de notre Représentant permanent, ce fut en effet un mois chargé au cours duquel nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Malheureusement, comme je l'ai indiqué aujourd'hui, ce ne fut pas le cas pour toutes les questions. Mais n'aurions pas pu dégager le consensus atteint seuls, ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que des fonctionnaires des services de conférence, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et des agents de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation sud-africaine, qui assumera la présidence du Conseil en octobre.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 50.*